

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL
N° 103 - ANNÉE 1998

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

1

ISSN 1144-4967

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

BOITE POSTALE : N° 9

Bulletin annuel n° 103 - Année 1998

LE COMITÉ D'HONNEUR DES "AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL"

Notre Association s'est dotée d'un Comité d'Honneur composé de personnalités qui veulent maintenir l'insularité du Mont et sauvegarder la beauté de ce monument unique.

Sous la présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Président d'Honneur de notre Association, ce Comité fait part de ses réflexions et intervient chaque fois qu'il le juge opportun.

Personnalités composant le Comité :

- M. le Général André BIARD, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
- M. André CASTELOT, historien
- M. Alain DECAUX, de l'Académie française
- M. Maurice DRUON, Secrétaire perpétuel de l'Académie française
- † Georges DUBY, de l'Académie française
- M. Jean DUTOURD, de l'Académie française
- M. Jean FAVIER, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- M. Pierre LEMOINE, Inspecteur général honoraire des Musées de France
- M. Michel NORTIER, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque nationale
- M. Jean D'ORMESSON, de l'Académie française
- M. Bertrand POIROT-DELPECH, de l'Académie française
- M. René RÉMOND, de l'Académie française
- M. Michel REULOS, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris
- † Maurice SCHUMANN, de l'Académie française
- M. le général Jean SIMON, Grand Chancelier de l'ordre de la Libération

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur : M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ
M. Gérard COLMAIRE

Bureau : Président : M. Jacques LUCAS
Vice-Présidents : M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE
M. Jean MINGASSON
Secrétaire général : Henry DECAËNS
Secrétaire général adjoint : M. Hubert GRISON
Trésorier : M. René BESSON

Membres : Mme Antoinette ABADIE
Mme Marie-France EPRON
Père André FOURNIER
M. Alain L'HOMER
M. Michel OZANNE
M. François SAINT-JAMES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

Henri VOISIN
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur de l'Association en 1937

Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902 ; 1912-1920), Président de la République (1920)

Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913), Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)

Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris

Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française

Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine

Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste

Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur honoraire d'un Syndicat patronal

M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995, Président d'honneur
Conseiller en entreprise

**Réunion du samedi 27 septembre 1997
au Mont-Saint-Michel****Allocution de Jacques LUCAS**

Je vous demande tout d'abord de bien vouloir excuser un certain nombre de personnalités et d'adhérents qui n'ont pu se joindre à nous :

M. Léon Jozeau-Marigné, Président d'honneur de notre Association
M. Pierre Aguiton, Président du Conseil général de la Manche
Mgr Bernard Jacqueline, archevêque titulaire d'Abbir Majus, nonce apostolique
M. Michel Reulos, membre de notre Comité d'honneur
Le Dr Gilles Buisson, maire honoraire de Mortain
M. Maxime de Coniac, Conseiller général honoraire
M. Pierre Bouet, Directeur de l'Office universitaire d'Études normandes
M. Henry Decaëns, Secrétaire général de notre Association
M. l'abbé Pierre Bachelet, Mme Thérèse Darlot, Mme Fernande Gaudin-Frémond, M. Bernard Goupil, M. et Mme Jacques Lepoutre-Adrian, Me Yves O'Mahony, Mlle Jeanne Potier et M. Roger Rabuteau.

Je vous rappelle le programme de la journée : après mon intervention, je donnerai la parole à Monsieur Patrice Roux qui vous fera un exposé sur les travaux destinés à maintenir le caractère maritime du Mont. Comme d'habitude, la messe conventuelle sera précédée d'un bref récital d'orgue. Après le repas à l'hôtel Saint-Pierre, Henry Decaëns, qui n'a pu se libérer ce matin, vous guidera dans l'exposition Sagot et François Saint-James dans l'abbaye. Ceux qui le souhaitent pourront terminer la journée en musique en venant écouter le concert de l'Ensemble à 20h30.

Nos activités, est-il nécessaire de le rappeler, doivent répondre aux buts de l'Association.

Le premier but, non écrit dans les statuts, est de faire en sorte que les amis de 1997 puissent profiter au mieux de la Merveille de l'Occident, en bénéficiant de visites et de conférences adaptées. Nous avons pensé vous proposer une conférence de Madame Maylis Baylé sur l'art roman au Mont, avec des travaux pratiques dans l'abbaye l'après-midi ; malheureusement, elle n'a pu être des nôtres aujourd'hui.

Le deuxième but est le maintien de l'insularité. Nous allons pouvoir écouter Monsieur Patrice Roux, de la Mission Mont-Saint-Michel, qui va nous exposer l'état des travaux, les sondages au pied des remparts et les fouilles archéologiques (le texte de son exposé sera publié dans le bulletin). En fonction du résultat de ces études, nous serons mieux éclairés sur les

possibilités de coupure de la digue-route, son remplacement par une passerelle et surtout savoir ce qui est envisagé pour le parking des Montois.

Sachez que Monsieur Alain Neveu, adjoint de Monsieur Morelon que nous avons entendu l'an dernier, est maintenant au Cabinet de Madame Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Tous les espoirs sont permis.

Le troisième but statutaire est le maintien du caractère historique et artistique. Nous entretenons les meilleures relations avec l'Association des amis du Grand Degré, avec l'AGEB (Association des amis du site de Genêts et de ses environs), représentée par notre ami Hervé Robillard, et avec l'Association d'aménagement de la Baie qui a modifié ses statuts dans un but de simplification.

Monsieur Victor Convert, Préfet de la Manche, nous a fait l'honneur de présider notre réunion l'an dernier ; il partagera notre repas tout à l'heure et nous dira quelques mots. Il vient d'organiser trois concerts dans l'abbatiale et nous fait profiter d'un prix réduit à 75 francs au lieu de 100 francs.

Concernant nos relations avec l'Université, j'ai pu rencontrer Monsieur Pierre Bouet, directeur de l'Institut de latin du Moyen Age ; nous allons signer avec lui une convention permettant d'additionner nos notoriétés respectives ! Il convient de développer nos relations avec les étudiants pour mieux leur faire aimer le Mont, les inciter à le choisir pour thème d'étude, qu'il s'agisse des manuscrits dont certains n'ont jamais été traduits, qu'il s'agisse de l'architecture, des sciences du Moyen Age, de la vie monastique ou des chemins montois. Nous avons lancé le principe d'une bourse. Il faut que nous discutions des modalités d'attribution ; devons-nous plutôt verser une bourse d'étude à fonds perdus ou récompenser un travail éminent ? Il faut faire connaître l'existence de cette bourse tant à Caen que dans les autres Universités.

J'ai pu lire le travail qu'a écrit Madame Catherine Bougy sur le patois de la baie après une semaine passée sur place avec ses étudiants ; vous pourrez en apprécier le sel dans les extraits que nous publierons dans le prochain bulletin.

Monsieur Bouet préside en ce moment un colloque à Cerisy. Les participants à ce colloque viendront cet après-midi rejoindre l'avant garde après avoir visité les manuscrits d'Avranches. Nous les rencontrerons au détour de nos promenades vespérales ou nocturnes.

Nos relations avec Monsieur Jean-Pierre Hochet, administrateur de l'abbaye, sont excellentes. Nous pouvons considérer l'année 1997 comme l'année Sagot. La ville d'Avranches et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites ont permis la réalisation d'une double exposition des dessins de cet architecte : les vues générales et du village au musée d'Avranches, les dessins de l'intérieur de l'abbaye dans le cellier de la Merveille. Cette exposition a été dirigée par nos amis Henry Decaëns et François Saint-James. Le premier nous a fait une conférence sur cet architecte

original lors de notre Assemblée générale. Vous avez pu lire le résultat de ses recherches dans le bulletin annuel. Je pense que l'Association a pleinement joué son rôle, en favorisant cette activité artistique et en faisant mieux connaître cet "ami du Mont" avant la lettre. Nous avons financé l'édition du portfolio sur Émile Sagot par l'achat d'un nombre important d'exemplaires que nous tenons à votre disposition, moyennant le prix réduit de 260 francs. Les planches mobiles permettent une vision plus facile et une mise sous verre sans destruction du support.

Lors de l'inauguration de l'exposition, nous avons pu rencontrer diverses personnalités. Les responsables des sondages en cours sur les remparts nous ont dit : « Si nous avions connu les dessins de Sagot, que de temps aurions-nous gagné ! » Il existe en effet un dessin représentant les remparts à l'endroit où bute aujourd'hui la digue ; la maçonnerie avait disparu par l'effet de la pluie et du vent, et non des marées et des tempêtes comme le prétendait à tort Corroyer, « ce qui est inadmissible » a écrit Sagot sur le dessin !

Madame Nicole Pot, Directeur adjoint de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, nous a confirmé l'intention de l'Administration de conserver un spectacle nocturne dans le monument. Après le concert, profitez de la dernière soirée d'ouverture de cette saison pour vous en régaler ; il y a (aussi) de la musique.

Pour terminer, je voudrais vous dire quelques mots de Jean-Loup Eve, artiste saint-lois qui a plusieurs cordes à son arc :

- Il est architecte. A ce titre, il a réalisé les dessins de la ZPPAUP de Granville. Vous savez combien notre Association est intéressée par l'idée d'un tel plan d'urbanisme pour l'ensemble du Mont.

- Il est amoureux de notre région : il a publié un ouvrage d'aquarelles sur les îles Chausey, matrice du Mont.

- Il est ami du Mont : nous avons invité nos membres à nous faire connaître leur œuvres. Il va nous en donner la primeur car il va publier pour Noël un ouvrage d'aquarelles sur le Mont en 1997. Rassurez-vous, ce nouveau Sagot a pu circuler dans l'abbaye en toute liberté, grâce notamment à François Saint-James. Vous pourrez le rencontrer en quittant cette salle de Belle Chaise.

Bien sûr, si vous vous sentez la plume inspirée, n'hésitez pas à nous en faire profiter. Merci d'avance !

Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Patrice ROUX,

*Ingénieur des travaux publics de l'État
Responsable technique à la mission Mont-Saint-Michel*

L'ensablement

L'ensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel est un phénomène naturel. Il s'explique par la dissymétrie de l'onde de marée. En effet, le flot, courant correspondant à la marée montante, est plus rapide, et possède donc un potentiel de transport des sédiments plus élevé que le jusant, courant correspondant à la marée descendante.

Ainsi lorsqu'elle aborde le Mont, la marée est chargée de sédiments qui ont été remis en suspension. A l'approche de la pleine mer, alors que la vitesse des courants décroît, les particules grossières commencent à se déposer. A marée descendante, le dépôt s'achève par le retrait d'une mince pellicule d'eau abandonnant par adhérence sur le fond les particules les plus fines.

Lorsque l'ensablement atteint une hauteur suffisante, les espaces que la marée ne baigne plus qu'au moment des vives eaux sont colonisés par une couverture végétale, adaptée au milieu salin. Ces plantes, dites halophiles, accélèrent le dépôt sédimentaire, à la fois grâce à leurs racines qui augmentent la cohésion des sols, mais aussi au moyen de leurs tiges qui piègent les particules sableuses.

Le caractère exceptionnel des marées en baie du Mont-Saint-Michel - quinze mètres de marnage aux équinoxes qui, associés à une très faible déclivité des fonds, se traduisent par un retrait de la mer jusqu'à quinze kilomètres du Mont - ne fait qu'amplifier ce phénomène d'ensablement.

L'intervention de l'homme

Le lent et inexorable comblement général de la baie avec l'apparition à terme d'une végétation ne pouvait laisser l'homme indifférent à une époque où sévissait encore la famine.

Dès le XVIII^e siècle, l'intérêt de gagner de riches terres agricoles sur la mer - poldériser selon la terminologie hollandaise - se fait sentir, renforcé dans l'imaginaire collectif par le mythe de la forêt de Scissy, vaste étendue boisée au pied du Mont qui aurait été brutalement submergée en 709.

Le Couesnon à cette époque, tout comme la Sée et la Sélune, est un fleuve capricieux dont l'estuaire s'ouvre au niveau de l'Anse de Moidrey et qui longe ensuite les digues des marais de Dol, à l'ouest du Mont-Saint-Michel.

Cette situation n'exclut pas toutefois des variations ponctuelles : la surface plane de l'estran, dont la pente varie entre un et trois pour mille, favorise, d'une marée à l'autre, le déplacement des chenaux, ce qui a pour conséquence d'augmenter localement la puissance érosive.

La divagation des rivières joue en effet un rôle majeur dans la dynamique hydrosédimentaire de la baie, en particulier quand le débit propre du cours d'eau est conjugué à l'action de la marée descendante, créant ainsi un phénomène de chasse. Le flot remonte à travers les chenaux dans le massif des sédiments. Les courants, canalisés, voient leur énergie concentrée, induisant un effet mécanique qui se traduit en un sapement latéral des berges grâce aux circulations d'eau dans les couches perméables des sédiments.

Au fil des siècles (1782, 1817, 1856 et 1859 pour les dernières dates attestées), la Sée et la Sélune viennent sporadiquement, selon ce processus, se joindre au Couesnon au sud du Mont, détruisant en partie la ligne de rivage.

Pour les populations locales, la question de la protection des terres contre les assauts de la mer - d'abord en dérivant et en canalisant le Couesnon - est un souci constant.

Avec l'octroi de concessions dès 1769 (Quinette de la Hogue), la lutte contre les facteurs d'érosion, en commençant par les divagations du Couesnon, mobilise des moyens considérables, en hommes comme en matériel.

Il faut cependant attendre 1856 pour que la Société Mosselman, nouvelle bénéficiaire d'une concession, parvienne enfin à canaliser le Couesnon et, ainsi, entame, efficacement, la poldérisation au sud du Mont.

Dans ce vaste projet d'atterrissement progressif, le rocher de l'Archange n'est plus que le point de jonction de deux digues, la première partant à l'ouest depuis la chapelle Sainte-Anne-de-Bretagne, la seconde à l'est depuis la pointe de la Roche-Torin. Cette dernière digue, bien qu'inachevée et submersible, écarte, au cours des décennies suivantes, la Sée et la Sélune des environs du Mont.

Selon une démarche similaire, deux petites rivières locales sont définitivement détournées en 1879.

La même année, la construction de la digue-route insubmersible permet de couper les courants traversiers au sud du Mont et ainsi de favoriser l'affermissement des grèves tout en sécurisant la navigation dans le lit maritime du Couesnon.

Au début du XX^e siècle, le Mont obtient enfin un sursis grâce à l'intervention de l'administration des Beaux-Arts. Désormais, un secteur circulaire de mille mètres de rayon sera préservé autour du monument.

Les endiguements successifs se poursuivent jusqu'à atteindre, en 1934, cette limite. Une zone a néanmoins été épargnée par la poldérisation : l'ancien débouché du Couesnon, l'Anse de Moidrey.

Le barrage de la Caserne

L'anse de Moidrey a été volontairement exclue de toute concession : il s'agit en effet, au siècle dernier, d'une "tanguière", à savoir un lieu de dépôt privilégié du précieux sédiment apporté par la marée. De par sa composition

calcaire, la tange est alors utilisée comme amendement. L'Anse de Moidrey constitue, pour les cultivateurs, une réserve inépuisable.

Avec l'apparition des engrais et l'amélioration du transport ferroviaire, l'exploitation de la tange décline peu à peu à la fin du XIX^e siècle jusqu'à complètement disparaître au début du XX^e siècle. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Anse de Moidrey ayant perdu tout intérêt agricole mais étant toujours soumise à l'action des marées, il est envisagé de l'assécher définitivement afin de pouvoir en disposer à d'autres fins.

Cette volonté se traduit en 1966 par le démarrage des travaux de construction du barrage de la Caserne.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit, comme précédemment, dans un processus de développement et de pérennisation des polders : son objectif principal demeure la mise en valeur des 120 ha de terrains de l'Anse de Moidrey.

Cette mise en valeur aurait pu être effectuée, classiquement, par endiguement. La construction d'un barrage présente toutefois d'autres avantages comme la création d'un plan d'eau permanent en amont, propre à favoriser les activités nautiques et, par conséquent, le tourisme. C'est aussi une manière efficace de réguler la ligne d'eau du Couesnon en amont afin de prévenir une conjonction entre marée de vives eaux et crue et ainsi diminuer les risques d'inondations à Pontorson.

Un barrage permet en outre de s'affranchir de la construction de digues qui, soumises aux sollicitations répétées de la marée, auraient entraîné un entretien coûteux.

Enfin, il laisse la possibilité de réaliser des chasses après stockage des eaux, en vue de débayer les sédiments à l'ouest du Mont.

Ces multiples raisons orientent, au début, les options techniques vers la construction d'un ouvrage équipé de six vannes-secteur afin d'optimiser la souplesse d'utilisation du barrage et retenir efficacement l'eau en amont. Les discussions entre les ministères de l'agriculture et de l'équipement conduisent à en décider autrement : le barrage est finalement équipé de cinq portes à flot, qui se ferment à l'arrivée de la marée, et d'une vanne secteur.

Les conséquences de cet aménagement sur le Couesnon sont connues : la sédimentation dans le lit du fleuve en amont du barrage est devenue faible, par rapport à l'époque où la tanguière de l'Anse de Moidrey fonctionnait comme un véritable piège à sédiments. Par contre les dépôts en aval de l'ouvrage sont désormais massifs et forment une barrière de plusieurs mètres d'épaisseur en régime de sécheresse prolongée.

L'accès et la desserte du Mont

La marée, en transportant les sédiments, est à l'origine de l'ensablement et de l'apparition de l'herbu, manifestation visuelle de cet ensablement. Des interventions humaines, répétées et de grandes envergures, ont progressivement, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, amplifié ce phénomène et "cadenassé" la petite baie jusqu'à éliminer presque totalement les facteurs locaux d'instabilités.

Par son action, l'homme a considérablement modifié l'équilibre entre la sédimentation et l'érosion aux abords du Mont-Saint-Michel. Celui-ci risque de perdre à jamais son caractère maritime si rien n'est entrepris pour le sauver.

Il existe pourtant un autre type de "marée" avec son propre caractère cyclique, ses propres "équinoxes", qui dépose régulièrement son lot de "sédiments" à proximité du Mont. Cette "marée" n'est autre que la "marée humaine", par opposition à la "marée hydraulique". La voiture individuelle en constitue le principal "sédiment".

Ainsi, chaque année, environ un million de véhicules viennent "s'échouer" au pied des remparts du Mont-Saint-Michel. En été, plus de trois mille véhicules peuvent être présents simultanément sur les parkings à l'est de la digue-route, jusqu'à un kilomètre du monument.

S'il est vrai que le Mont-Saint-Michel est en passe de perdre son caractère maritime en raison de la progression de l'herbu, il l'a d'ores et déjà perdu en regard du stationnement sur le domaine maritime.

Cette situation n'est heureusement pas irréversible.

Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Il est l'aboutissement de réflexions, d'observations et d'analyses multiples développées depuis plus de vingt ans.

Sur ces bases, il a fait l'objet, au printemps 1995, de décisions prises au niveau gouvernemental après négociation avec les responsables des collectivités territoriales.

Son objectif est double dans le sens où il entend répondre aux problématiques soulevées par les marées "hydrauliques" et "humaines" : d'une part conserver autour du Mont le caractère transitoire de la marée, environnement naturel de grèves régulièrement recouvertes par les flots, et d'autre part offrir aux visiteurs le meilleur chemin d'approche et de découverte du site.

Fort de ces ambitions, le projet prévoit, dans sa partie hydraulique :

- La coupure de la digue-route sur environ mille mètres à partir du Mont, afin de retrouver les courants traversiers qui préexistaient à la construction de la digue-route.

- La modification du barrage de la Caserne sur le Couesnon, en vue de rétablir l'effet de chasse dû aux oscillations de la marée qui permettra de "repousser" les sédiments au-delà du Mont.

- Un renfort de débit pour la grande criche à l'est du Mont (vaste échancrure dans l'herbu, alimentée par drainage, qui contribue au maintien des fonds).

Tous ces éléments concourront à renforcer les érosions dues aux courants des rivières, chenaux et filandres.

Par ailleurs, pour l'accès et la desserte du site, il est envisagé :

- L'aménagement d'un parc de stationnement à l'intention des visiteurs dans l'enclos Morvan, à deux mille mètres du Mont, en remplacement des aires actuellement exploitées sur les grèves et herbus.

- La mise en place d'une navette entre le parking de l'enclos Morvan et l'extrémité du pont-passerelle.

- Le remplacement de la digue-route par un pont-passerelle, s'arrêtant à quelques dizaines de mètres des remparts.

Les conditions d'accès seront transformées. Plus aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur les grèves ou les herbus. Le site retrouvera son aspect naturel ; sa perception en sera notablement améliorée.

Cet ensemble de mesures tend à rendre au Mont-Saint-Michel un cadre privilégié, transformé par l'interventionnisme du XIX^e siècle, menacé par la taille sédimentaire et souillé par le règne de l'"homo-automobilus".

Les études

Le mois de février 1997 a vu la naissance du syndicat mixte, maître d'ouvrage du projet. Ce syndicat mixte est constitué de la région de Basse-Normandie, du département de la Manche et de la commune du Mont-Saint-Michel. La région de Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine apportent leurs participations financières.

L'État, dans le cadre du partenariat étroit qui le lie aux collectivités précédemment citées et sans attendre la constitution du syndicat mixte, a lancé un certain nombre d'études de cadrage qui non seulement explorent systématiquement les différentes options techniques envisageables pour chacun des aménagements prévus mais permettent aussi de combler les lacunes quant à la connaissance du site.

En 1997, deux études ont plus particulièrement intéressé le public et les professionnels : l'étude hydrosédimentaire sur modèles réduits à Grenoble et les investigations archéologiques et techniques au pied des remparts du Mont-Saint-Michel.

L'étude hydrosédimentaire sur modèles réduits

L'étude hydrosédimentaire sur modèles réduits, menée par la Sogréah, est un élément fondamental du cadrage de l'opération.

Cette étude permet de définir les dimensions optimales des aménagements prévus et de déterminer leurs incidences sur l'évolution des fonds de la baie.

Elle s'articule autour d'une maquette physique de la petite baie au 1/400e et de deux modèles mathématiques sur support informatique. Le premier reproduit la courantologie de la grande baie tandis que le second s'intéresse au fonctionnement hydraulique du Couesnon en amont du barrage. Des modèles physiques de détail (le barrage de la Caserne, par exemple) permettent de préciser la gestion des aménagements.

L'étude s'achèvera à la fin de l'année 1998.

Les investigations archéologiques et techniques

Des investigations archéologiques et techniques au pied des remparts du Mont-Saint-Michel ont été menées en mai et juin 1997.

La maîtrise d'œuvre de ces investigations, qui viennent en complément d'une étude archivistique et d'une étude iconographique, a été confiée à Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques, en liaison avec la Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie.

Dans le cadre des fouilles, les remparts ont été dégagés en sept emplacements, du bâtiment des Fanils à l'ouest jusqu'à la tour de la Liberté à l'est et des carottages réalisés dans les murs et les fondations sous la conduite d'un archéologue.

Il ressort de cette étude que l'état des maçonneries est jugé satisfaisant, les joints étant encore visibles.

Par ailleurs, les remparts ne prennent pas appui sur la digue-route. Les vestiges de la tour Denis ont été retrouvés, ainsi qu'une amorce d'escalier conduisant à une poterne qui pourrait être la deuxième entrée depuis la gauche représentée sur la célèbre miniature des "Très riches heures du duc de Berry". L'existence d'un éventuel quai médiéval n'a, par contre, pas été confirmée.

Enfin, il est apparu que les remparts n'étaient pas fondés sur le rocher mais sur la tange, des empierrements servant d'assise. Cette technique de fondation, qui a résisté au temps et aux incursions de la Sée et de la Sélune, ne pose pas a priori de problème structurel.

La concertation préalable

Le syndicat mixte organise, conformément au code de l'urbanisme, une concertation préalable pendant toute la durée d'élaboration du projet. Destinée à recueillir les observations de l'opinion publique, la concertation est menée avec les communes concernées par l'emprise des travaux : le Mont-Saint-Michel, Pontorson, Beauvoir, Huisnes sur Mer et Courtils.

La concertation s'articule selon plusieurs modalités : exposition itinérante, accompagnée d'un registre et d'un document d'information sur le projet diffusé en deux langues (version française et version anglaise), réunions publiques avec les conseillers municipaux des cinq communes, réunions publiques thématiques avec les représentants des professions, les habitants et les associations.

L'exposition a été présentée au Mont-Saint-Michel entre le 4 août et le 15 septembre 1997. Près de vingt mille touristes et riverains en ont pris connaissance. Elle a ensuite circulé dans les autres communes concernées. Les messages d'encouragement et de soutien dominant. A ce stade de l'opération, les visiteurs français et étrangers partagent les intentions du projet et demandent à être tenus informés de son développement ultérieur.

Les réunions publiques se sont déroulées fin septembre-début octobre 1997. Elles ont drainé un public nombreux et attentif aux évolutions du projet.

Les études vont s'achever à la fin de l'année 1998 avec l'élaboration du programme technique détaillé de l'opération. Sur la base de ce programme seront ensuite lancés les concours de maîtrise d'œuvre.

Conseil d'Administration du 1^{er} avril 1998

Le trésorier, René Besson, fait part au Conseil des difficultés qu'il a rencontrées pour l'établissement du bilan financier de l'année 1997 et, plus particulièrement, pour disposer du montant des cotisations reçues pendant l'année civile. En effet, l'ordinateur du secrétariat a été programmé pour tenir compte de la durée de vie de notre carte de membre.

La carte annuelle est délivrée à partir du 1^{er} septembre de l'année précédente jusqu'au 31 août suivant. Il existe donc un décalage de trois mois entre la durée de vie de la carte et l'année civile. Après un large échange de vues, il a été décidé de faire coïncider la durée de vie de la carte avec celle de l'établissement du bilan. Cette décision sera présentée à l'assemblée générale du même jour pour approbation.

Nous aurons donc un exercice 1998 de neuf mois du 1^{er} janvier au 31 août. L'exercice 1999 ira du 1^{er} septembre 1998 au 31 août 1999. La coïncidence entre la durée de vie de la carte annuelle et celle du bilan sera ainsi réalisée.

Assemblée générale du 1^{er} avril 1998 Rapport moral présenté par le Président

Nous saluons la mémoire de Jean Malmezat, doyen honoraire de la Faculté de droit, d'économie et de gestion (FACO) et de Maurice Schumann, ancien Ministre et membre de notre Comité d'honneur. Nous demandons à notre ami Henry Decaëns de bien vouloir évoquer le souvenir de notre ancien Président, Joseph Le Clerc.

Il convient lors de la réunion de printemps de faire le bilan de l'année écoulée pour soumettre l'activité de l'Association au quitus de l'Assemblée générale. Notre raison d'être est, et restera, la protection du Mont-Saint-Michel, la conservation de ses caractères maritime, historique et artistique.

Le maintien du caractère maritime sera évoqué plus tard par Monsieur Morelon que je suis heureux d'accueillir à nouveau parmi nous.

Pour ce qui concerne les activités spécifiques de notre Association, je distinguerai les activités purement internes, de celles qui sont plus tournées vers l'extérieur.

Je suis heureux de vous annoncer que nous avons, enfin, réussi à faire éditer une plaquette grand public. Je vous invite à vous munir d'un certain nombre d'exemplaires de celle-ci pour pouvoir la distribuer largement et amener vos relations à faire la connaissance de notre vénérable Association et, ce qui serait mieux encore, à y adhérer. Chacun des membres actifs doit avoir la volonté de faire venir au moins un Ami de plus par an.

L'album du Mont-Saint-Michel que je vous avais montré l'an dernier, et dont je vous avais adressé une photocopie avec la convocation, est aujourd'hui déposé à la Bibliothèque municipale d'Avranches où il peut être consulté, et comparé à celui qu'elle possédait déjà et qui vient de la collection du chanoine Pigeon. Certains clichés sont différents. Sans doute le chanoine Pigeon a-t-il collé dans les pages vierges de l'album des photos plus récentes que celles que nous possédons.

Notre bulletin sera légèrement différent l'été prochain car nous devons à notre Vice-Président, Jean Mingasson, d'avoir passé une convention avec une société de publicité qui se chargera de l'édition. Nous aurons donc des encarts publicitaires, mais la fabrication du bulletin sera gratuite ; notre trésorier est ravi ! Nous pouvons l'être aussi car nos ressources pourront être réorientées vers des activités diversifiées.

La Cour administrative de Nantes a confirmé le jugement du Tribunal administratif de Caen par un arrêt du 30 décembre 1997. Il est donc jugé que la Société des Terrasses Poulard et des Musées (STPM) est dépourvue de permis de construire pour le bâtiment qu'elle exploite depuis plusieurs années maintenant, en remplacement de la véranda que nous avons fait détruire avec

l'appui des juridictions correctionnelles. Mais le débat continue car la STPM a formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État, le 19 mars 1998.

Je rappelle que nous souhaitons instituer dans le bulletin annuel une rubrique "courrier des lecteurs" et que le comité de lecture attend avec intérêt vos propositions de textes en vers ou en prose, voire vos croquis.

Nous continuons de partager d'excellentes relations avec les associations sœurs, à commencer avec l'Association des Amis du Grand Degré, mais également avec l'AGEB et l'ensemble des associations regroupées dans un "collectif". C'est par son intermédiaire que le Tribunal administratif, confirmé par la Cour, a sursis à la construction d'un hangar pour U. L. M. à Dragey.

Le Maire du Val-Saint-Père a consulté ce collectif sur le bien fondé de la construction d'un golf sur les herbues de sa commune. Il s'y est opposé dans la cohérence avec l'interdiction de toute construction sur la zone des cent mètres du littoral et, à plus forte raison, sur le domaine public maritime lui-même. Si le Conseil d'État a interdit l'implantation d'un parc de stationnement sur l'herbu à cinq cents mètres du Mont-Saint-Michel, du fait de la "loi littoral", et pourtant Dieu sait si un tel parc est indispensable à proximité du Mont, à plus forte raison est-il inopportun d'autoriser des constructions de loisirs. Il y a risque de vouloir privatiser, de fait, et donc enclore l'emplacement pour empêcher les touristes... et les moutons de venir piétiner les herbues. Cela risque aussi de créer un précédent pour toute autre activité.

Le Centre d'Études et de Recherches sur l'Antiquité, dépendant de l'Université de Caen, sous la responsabilité de Monsieur le Professeur Louis Callebat, organise un colloque international, du 4 au 7 septembre 1998, au Mont-Saint-Michel sur le thème "Science antique, science médiévale" développé à partir du manuscrit 235 (conservé à Avranches avec les autres manuscrits venant du Mont) qui constitue un florilège de connaissances théoriques du monde à l'époque où il a été écrit. Une subvention nous a été demandée et le Conseil a décidé d'octroyer une somme de deux mille francs. Bien entendu, les actes de ce colloque seront édités.

Toujours pour bien montrer que notre Association intéresse l'Université, sachez qu'un professeur d'histoire a incité un étudiant, Monsieur Rodolphe Molla, lui-même adhérent de notre Association, à rédiger un mémoire de maîtrise sur les Amis du Mont. Il sera évidemment en droit de concourir au prix que le Comité de lecture est susceptible de décerner.

La crédibilité de notre Association vis à vis des tiers est certaine, et nous devons nous en réjouir, mais il nous faut la mériter et la justifier.

Nous sommes invités, ès qualité, aux réunions de la Mission Mont-Saint-Michel. Celle-ci nous envoie des personnes diverses à la recherche de renseignements. C'est ainsi que Madamemo Odile Berki qui prépare une thèse de doctorat sur les zones humides, sous la direction de Monsieur le Professeur Lugnbuhl, directeur de recherches au C. N. R. S., est venue m'interviewer.

L'exposition des dessins Sagot a été un succès, tant au Mont qu'à Avranches. Vous savez qu'un portfolio, préfacé par notre ami Henry Decaëns, a été édité à cette occasion. L'édition a été financée à hauteur de 75 000 francs par notre Association. Il est donc hautement souhaitable que chacun des membres achète un exemplaire de cet ouvrage tout à fait intéressant pour le

"prix d'Ami" de 250 francs + 10 francs pour frais d'envoi. Cet ouvrage sert pour le moment de document de prestige et nous sommes heureux de pouvoir en offrir un exemplaire à nos intervenants du jour, MM. Halbecq, Vice-président du Conseil général, et Morelon qui interviendront plus tard pour vous présenter l'opération Grand site et les travaux des ingénieurs sur le maintien du caractère maritime du Mont.

Les dessins de Sagot sont sortis du secret où ils étaient quasiment gardés, à l'occasion de cette exposition. Il était amusant d'entendre les archéologues qui travaillaient au pied des remparts au moment où l'exposition a été inaugurée, déclarer qu'ils auraient gagné beaucoup de temps s'ils avaient connu ces dessins avant de commencer à fouiller ! Nous sommes heureux également de noter que certains dessins ont été repris dans la revue éditée par le Conseil général, belle revue au demeurant.

Les médias recherchent maintenant des interlocuteurs pour pouvoir faire "un sujet" des travaux du Mont. Cette tendance est capitale, nous n'avons plus à alerter l'opinion sur la nécessité de couper la digue-route. L'idée est tellement acquise que ce sont les créateurs d'opinion qui font avancer l'idée. Une journaliste de la 5e chaîne de télévision a passé une froide matinée de janvier avec moi pour photographier des pages de l'album du Mont-Saint-Michel, entendre la position des Amis et filmer le Mont vu de l'extérieur, puis elle a poursuivi son travail pendant plusieurs jours. L'émission d'une demi-heure doit passer le vendredi 10 avril en fin d'après-midi.

J'ai tenu en votre nom à adresser nos félicitations à MM. Ambroise Guellec et Robert Galley, respectivement présidents du Bassin Loire-Bretagne et du Comité Seine-Normandie, d'avoir décidé de se regrouper pour unir leurs efforts en vue de l'assainissement des eaux de la baie du Mont. Cette initiative est exemplaire et je suis heureux de pouvoir féliciter Monsieur Halbecq qui fait partie du Comité inter-bassins.

La Mission Mont-Saint-Michel rappelle, dans le deuxième numéro de sa revue, qu'en acceptant que le Mont et sa baie soient inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, depuis 1979, elle s'est imposé "l'obligation d'assurer... la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel". Il ne lui reste plus qu'à payer sa cotisation pour que nos buts soient tout à fait communs !

Elle travaille beaucoup, et je suis heureux de pouvoir vous rappeler le texte des débats parlementaires parus dans l'un des premiers numéros de notre bulletin (n° 6, juillet 1913, p. 158-159). Notre ami René Gaudin de Villaine, excusé, m'a retransmis l'intervention de son grand-oncle, le sénateur Sylvain Gaudin de Villaine, en pensant à notre réunion de ce jour. Voici de rapides extraits de l'intervention de l'honorable parlementaire lors de la séance du Sénat du 21 mai 1913 :

"Je n'ai que deux mots à dire.

Il y a trois ans, l'honorable M. Dujardin-Beaumetz étant sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, je lui proposai, ici même, un projet qu'il a bien voulu faire sien. Ce projet était bien simple. Il s'agissait de commencer par le commencement et de finir par la fin. (sourires.) En ce moment, on fait exactement le contraire, on veut commencer par la fin.

Je demandais d'abord que l'on détruise le colmatage qui menace de détruire le Mont-Saint-Michel dans sa partie droite. Ce colmatage s'effrite très facilement, parce que le Mont-Saint-Michel a, au bout de sa digue insubmersible, la digue submersible de la Roche-Thorin, qui forme une sorte de poche dans la mer. La mer pousse sans cesse du sable dans cette poche, et, comme elle ne peut faire son mouvement d'étalement, ce sable monte toujours.

Il y a un autre inconvénient, dont on a peu parlé : c'est que tous les ruisseaux qui pénétraient jadis dans cette partie de la grève ont été captés par les ingénieurs et mis dans le Couesnon, sans autorisation, du reste. On parlait tout à l'heure des antiquités d'Égypte ; on en trouve là aussi, des antiquités, mais on ne sait pas d'où elles viennent !

Tous ces ruisselets, dis-je, qui désagrégeaient le colmatage et empêchaient entièrement l'amoncellement des grèves ont été captés et jetés dans le Couesnon.

M. Dujardin-Beaumetz m'avait fait le grand honneur de me dire : "Votre projet, je le fais mien."

J'avais demandé que l'on dépensât de 1.200.00 à 1.500.00 fr. pour renforcer le côté sud de la levée, c'est-à-dire depuis les environs de Céaux jusqu'à Courtils. Le premier travail à faire, c'est de protéger la partie de la grève qui avait été inondée et de la mettre à l'abri des retours de la mer.

Cela fait, il faut détruire la digue ou du moins en diminuer la longueur."

Réjouissons-nous ! Après deux guerres mondiales, qui ont évidemment changé les priorités financières, et après que beaucoup d'eau ait coulé dans les divers fleuves côtiers, la digue de la Roche-Thorin, priorité numéro un du sénateur, a été supprimée. La volonté de rendre au Ruisseau Landais et à la Guintre leur cours initial a été exprimée. La décision de supprimer la digue-route est prise aujourd'hui. Il reste à mettre au point les modalités de la réalisation de l'accès futur au Mont.

C'est pour vous informer à la meilleure source que je laisse la parole à Monsieur Morelon, chef de la Mission Mont-Saint-Michel, avant de la donner à Monsieur Halbecq qui vous parlera de l'opération Grand Site.

Je donnerai ensuite la parole au Père André et enfin à René Besson qui vous présentera le bilan financier de l'année 1997.

Compte rendu de l'Assemblée générale du 1^{er} avril 1998

L'assemblée générale annuelle des Amis du Mont-Saint-Michel s'est tenue le 1^{er} avril 1998 à 20 heures dans la salle Jeanne d'Arc de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

Étaient excusés : MM. Léon Jozeau-Marigné, Michel Ozanne, Hubert Grison, René Gaudin de Villaine, Mlle Jeanne Potier, MM. Jean-Yves Vételé, directeur de la SODETOUR, et François Saint-James.

Le Président évoque le souvenir des membres de l'association qui sont décédés. Il demande à Henry Decaëns de rappeler ce que nous devons à Joseph Le Clerc, ancien président, qui est mort quelques jours avant notre assemblée générale ; le texte de l'intervention du Secrétaire général est publié dans le bulletin nécrologique.

Jacques Lucas présente le dépliant que l'association vient de réaliser pour faire connaître son action. Il informe les adhérents que l'association a signé une convention avec l'OPAS qui se chargera de faire imprimer gratuitement notre bulletin annuel grâce à des ressources publicitaires.

Il fait le point sur les derniers rebondissements de l'affaire des Terrasses Poulard. Mécontente des conclusions du jugement du tribunal administratif de Caen en date du 27 juin 1995 (publié dans le bulletin n° 100, p. 36-39), la S. N. C. des terrasses Poulard et des musées du Mont-Saint-Michel s'est pourvue devant la Cour administrative d'appel de Nantes. Le 21 janvier 1998, cette juridiction a rejeté la requête des Terrasses Poulard, en confirmant pour l'essentiel le jugement du tribunal administratif de Caen. Bien qu'elle ait repris les arguments que nous défendions, elle n'a pas admis notre intervention. L'affaire n'est pas terminée car le Président directeur général de la S. N. C. des Terrasses Poulard et des musées du Mont-Saint-Michel s'est pourvu devant le Conseil d'État.

Jacques Lucas rappelle que notre Association a soutenu en 1997 l'édition du portfolio Sagot en faisant l'acquisition de trois cents exemplaires ; ceux-ci peuvent être vendus aux adhérents au prix de 260 francs port compris.

Il présente le dernier numéro du magazine du Conseil régional de Basse-Normandie qui consacre un certain nombre de pages au Mont (ce numéro est cité dans la bibliographie 1998).

Il informe les adhérents qu'il a participé à une émission de télévision sur le Mont. Il constate d'ailleurs avec plaisir que le Mont est très présent dans la presse.

Il évoque la réunion positive du Comité inter-bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne qui s'est tenue au mois de janvier à Pontorson, au cours de laquelle acteurs et décideurs ont donné le coup d'envoi d'une campagne

d'assainissement. Trois cents communes normandes et bretonnes se sont engagées dans la campagne d'assainissement des eaux qui se jettent dans la baie.

Une personne ayant projeté de réaliser un golf sur l'herbu, le Président rappelle qu'un tel projet est incompatible avec les prescriptions de la loi "littoral", comme l'était le parking qu'avait prévu Monsieur Maillard dans son projet.

Enfin, les relations avec l'Université sont toujours excellentes. Pour aider le colloque scientifique international autour du manuscrit 235 de la bibliothèque d'Avranches qui doit avoir lieu au début du mois de septembre à Avranches et à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le Conseil d'administration a décidé d'accorder un crédit de 2 000 francs aux organisateurs.

Notre association devient aussi un sujet d'étude puisqu'un étudiant consacre actuellement son mémoire de maîtrise aux Amis du Mont.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre Morelon, ingénieur général des Ponts et Chaussées, nommé chef de projet par le gouvernement pour conduire l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Morelon

Monsieur Morelon rappelle les objectifs du projet :

1) Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Il s'agit de maintenir le Mont dans un environnement d'eau et de grèves, malgré l'avancée des herbues qui représente aujourd'hui vingt hectares par an. On va empêcher les herbues de progresser et écarter les voitures du Mont.

Trois actions sont prévues pour parvenir à cet objectif :

- couper la digue d'accès au Mont sur une certaine longueur afin de rétablir les courants traversiers qui dégageaient naguère les abords de l'île ; le modèle réduit que les ingénieurs de la SOGREHA viennent de réaliser à Grenoble permettra de déterminer la longueur de la digue qu'il faudra supprimer ;

- modifier le fonctionnement du barrage de la Caserne car il casse les effets de chasse qui se produisaient naturellement avant sa construction ; il faut que la marée entre à nouveau dans le cours du Couesnon, sans déstabiliser les équilibres qui se sont créés depuis une trentaine d'années et sans que le lit de la rivière ne soit remblayé ;

- rétablir dans la baie des ruisseaux qui alimenteront la criche Est.

2) Requalifier le site

En coupant la digue, en éloignant les voitures et en aménageant l'accès au Mont, on souhaite rétablir le site dans sa qualité primitive et présenter les remparts dans toute leur majesté.

3) Revaloriser l'approche des visiteurs

Les auteurs du projet cherchent à rendre prioritaire l'approche des piétons, à la privilégier en créant une grande passerelle. Ils souhaitent également améliorer la maîtrise des flux afin que les visiteurs soient à même de ressentir ce que représente le Mont.

Un pont-passerelle remplaçant la portion de digue qui sera supprimée, les voitures seront stationnées dans l'enclos Morvan, à deux kilomètres du Mont. Un système de navettes permettra ensuite d'acheminer les piétons jusqu'au Mont. Un petit parking devrait toutefois être maintenu près de l'île pour les Montois ; il est prévu de l'installer au-dessous de la plate-forme terminale du pont-passerelle.

Il est également nécessaire d'aménager une liaison entre cette plate-forme terminale et la porte de l'Avancée. Il faut en effet que les secours puissent accéder au Mont à toutes les heures du jour et de la nuit, même lorsque la mer est haute.

Le projet est réalisé en partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. L'État a voulu que celles-ci soient maître d'ouvrage. Ce partenariat est financier, politique et administratif.

Depuis trois ans, beaucoup de données ont été engrangées. Un modèle réduit, complété par des modèles mathématiques, vient d'être mis au point par les ingénieurs de la SOGREHA ; il est actuellement en fin de réglage. Les ingénieurs vont faire des essais courts, à huit ou dix ans, et des essais longs, à quarante ans. Ces essais devraient permettre de connaître la longueur de la digue à couper, l'incidence de cette suppression sur le cours du Couesnon et l'incidence des ouvrages sur la petite et la grande baie. On aura les premiers résultats au début de l'automne.

Aucun aspect du dossier n'est laissé de côté. Les auteurs du projet s'efforcent de mettre tout en œuvre pour ne pas déstabiliser l'équilibre écologique de la baie. L'an dernier, des fouilles archéologiques ont été entreprises au pied des remparts ; on n'a pas retrouvé les quais qu'avaient imaginés certains auteurs ; on a également pu constater que les remparts reposaient directement sur la tanguie et non sur le rocher.

Ce travail de balayage de tous les aspects du dossier se poursuit. Actuellement, un spécialiste des sites, directeur de recherche au C. N. R. S., cherche à connaître le vécu du paysage chez ceux qui s'intéressent au Mont. Jean-François Seguin, qui a travaillé dans l'équipe de la mission Mont-Saint-Michel, vient de rédiger une histoire du projet depuis 1879, c'est-à-dire depuis l'arrivée de la digue au Mont (ce livre est cité dans la bibliographie du présent bulletin). Monsieur Morelon pense qu'il serait également nécessaire de publier tout le travail de recherches qui a été effectué au pied des remparts ; il reste à trouver un éditeur.

Le chef de projet conclut en disant qu'il faut être exigeant pour préserver le site, mais avoir des ambitions très modestes pour les aménagements que l'on doit réaliser autour du Mont.

Intervention du Dr Halbecq

Après avoir remercié vivement Monsieur Morelon, Jacques Lucas donne la parole au Docteur Halbecq pour qu'il nous parle de l'opération "Grand site" qui vient compléter le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Monsieur Halbecq est président de la commission "Environnement et tourisme" du Conseil général de la Manche et président de l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel.

Le Docteur Halbecq rappelle tout d'abord que le Conseil général a la volonté de protéger le site de la baie et d'en assurer la promotion, avec l'aide de la région de Basse-Normandie, de l'État et de l'Union européenne. Les interventions du Conseil général sont d'ores et déjà multiples et variées. Il a ainsi commandé à l'Université de Caen des études d'érosion de la côte ; si la baie s'ensable, ailleurs la côte recule car les dunes disparaissent ; on note un recul de huit mètres par an en certains endroits. Le Conseil général soutient aussi le travail du Conservatoire du littoral ; 3 500 hectares ont déjà été achetés dans la Manche. Une action en faveur de la politique de l'eau est également engagée ; une eau de qualité est nécessaire pour l'image de la Manche, pour la production de la baie et pour l'alimentation en eau potable. Un effort devrait enfin être entrepris en faveur de la desserte ferroviaire du Mont.

L'opération "grand site" a été décidée en 1976 pour coordonner tout ce qui est fait dans la baie. Une opération du même type a été créée pour La Hague. La notoriété du site de la baie est telle que les flux touristiques sont importants : 3,5 millions de visiteurs viennent au Mont tous les ans, 50 000 personnes traversent la baie et 70 000 personnes fréquentent les différentes maisons de la baie.

Préserver le site, cela consiste à le réhabiliter, à organiser la fréquentation de tous et la promotion de l'espace. La sauvegarde de l'environnement du Mont doit être complétée par des actions plus modestes mais nécessaires : l'aménagement des sites d'accès à la baie (Bec d'Andaine et Grouin du sud par exemple), la réhabilitation des sites par leur nettoyage et l'entretien des clôtures, la valorisation de l'architecture rurale et la mise en valeur des moulins.

La découverte de la baie passe aussi par la création de maisons de sites : la première est celle de Genêts ; la deuxième, à Courtils, est consacrée à la géologie de la baie ; une troisième, à Vains, présentera la vie dans la baie (salines et pêche à pied) ; une quatrième, installée dans le prieuré d'Ardevon, devrait être un lieu symbolique de la spiritualité dans la baie.

Depuis plusieurs années déjà, la maison de la Baie organise des traversées vers le Mont et met en place des circuits touristiques variés. Afin d'accroître la sécurité, les guides de la baie doivent désormais être agréés par une commission présidée par le sous-préfet d'Avranches.

Promouvoir le site de la baie s'impose d'autant plus que l'autoroute A84 sera prochainement achevée. L'opération "grand site" représente une enveloppe de cinquante millions de francs. Les actions sont coordonnées par deux comités, l'un pour le département de la Manche et l'autre pour l'Ille-et-Vilaine. Si le Mont est bien en Normandie, la baie s'étend en effet sur la côte normande et la côte bretonne.

Pour remercier le Docteur Halbecq et Monsieur Morelon, Jacques Lucas offre à chacun un portfolio Émile Sagot.

Le mot du Père André Fournier

Le président demande ensuite au père André de dire quelques mots sur la communauté monastique. Celui-ci est heureux de nous annoncer qu'une nouvelle recrue est arrivée en août dernier ; il s'agit d'un jeune moine venant de Saint-Wandrille, le frère Nicolas.

RÉFORME DES STATUTS

Jacques Lucas propose que le bilan financier ne corresponde plus à l'année civile mais à une période allant du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Cette réforme des statuts est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 1997

Ce rapport, qui est publié ci-après, est présenté par le trésorier René Besson. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents à l'Assemblée générale, ainsi que le rapport moral.

Le président lève la séance à 22h30, après avoir annoncé que la prochaine réunion se tiendra au Mont le samedi 26 septembre.

Bilan financier de l'exercice 1997

RAPPEL : situation au 31.12.1996

• Disponible :	
Banque NSM.....	57 241,24 F
C.C.P.....	21 467,22 F
Caisse d'Épargne.....	11 217,09 F
	<hr/>
	89 925,55 F
• Portefeuille :	
15 placements nets (10 146,32 F).....	152 195,00 F
8 placements à court terme (10 661,99 F).....	85 296,00 F
	<hr/>
	237 491,00 F
	<hr/>
Total général	327 416,55 F

Situation au 31.12.1997

• Disponible :	
Banque NSM.....	39 156,38 F
C.C.P.....	21 940,72 F
Caisse d'Épargne.....	11 609,68 F
	<hr/>
	72 706,78 F
• Portefeuille :	
11 placements nets (10 203,45).....	112 238,00 F
201 convex / D (466,91).....	93 849,00 F
	<hr/>
	206 087,00 F
	<hr/>
Total général	278 793,78 F
	<hr/>
Soit un résultat négatif de :	48 622,77 F

Recettes

* Cotisations (408 adhérents dont 41 nouveaux, 68 couples, 5 jeunes)	77 320,00 F
* Vente de gravures et de bulletins	1 620,00 F
* Vente du portfolio Émile Sagot	8 000,00 F
* Plus value boursière	9 180,00 F
* Intérêts des placements.....	7 626,00 F
	<hr/>
Total	103 746,00 F

Dépenses

* Achat de 300 portfolio Émile Sagot	75 000,00 F
* Impression du bulletin	32 804,17 F
* Secrétaire.....	10 967,00 F
* Achat d'un placement net	10 203,45 F
* Frais de fonctionnement	23 394,15 F
	<hr/>
Total	152 368,77 F

Moins value : 48 622,77

COMMENTAIRES

• Portfolio Émile Sagot

Afin de permettre l'édition de ce document, notre Association s'est portée acquéreur de trois cents exemplaires à 250 francs, soit 75 000 francs, ce qui constitue la plus grande opération financière de l'année. Ce portfolio a été présenté au cours de notre rencontre au Mont-Saint-Michel en septembre. 32 exemplaires ont été vendus, soit 8 000 francs. A mesure de la vente de cet ouvrage, notre trésorerie récupérera son avance. Nous insistons afin que nos adhérents commandent ce document au prix de 250 francs (+ 10 francs de port).

Par suite de cette opération, les comptes 1997 présentent un résultat négatif de 48 622,77 francs.

• Recettes

- La hausse du taux des cotisations a porté en 1997 sur une année pleine. Le montant des cotisations atteint 77 320 francs contre 63 810 francs en 1996.

- Les recettes de notre portefeuille sont en baisse. Ceci est dû à la baisse des taux d'intérêt, par suite du très faible taux d'inflation en France, depuis plusieurs années.

• Dépenses

Le bulletin : sa qualité est toujours très appréciée. Grâce à la saisie des textes sur disquette par le Secrétaire général, la dépense est en baisse depuis deux ans : 32 804,17 francs en 1997, contre 35 449,12 francs en 1996, pour un nombre de pages à peu près équivalent.

• Frais de fonctionnement

Ils comprennent :

- * les frais de secrétariat : timbres, enveloppes, circulaires
- * les frais de réunions
- * les cotisations à d'autres associations

pour un total de : 23 394,15 francs, contre 22 471,96 en 1996.

René Besson

Le langage ordinaire dans la baie du Mont-Saint-Michel

Catherine BOUGY,

*Maître de conférences en ancien français et dialectologie
Université de Caen*

Au printemps 1996, une trentaine d'étudiants en dialectologie normande de l'Université de Caen a effectué une série d'enquêtes au Mont-Saint-Michel. Leur propos était d'étudier à la fois le "langage ordinaire" d'un certain nombre de témoins représentatifs du Mont et plus largement de la Baie, et leurs réactions face à des pratiques linguistiques de type dialectal (ce qu'on appelle les patois ou parlers locaux) ou de type régional (ce que les linguistes appellent le français régional)¹ : il s'agissait en somme, à l'aide de questionnaires précis élaborés préalablement, de tenter d'évaluer leurs compétences et leur conscience linguistiques. En avril 1997, de nouvelles enquêtes² ont permis à un deuxième groupe de vérifier et d'approfondir les données recueillies précédemment.

Ils ont interrogé au total trente-six témoins, commerçants, fonctionnaires, éleveurs de moutons de prés salés, bergers, agriculteurs, pêcheurs, retraités, ainsi qu'une religieuse de l'abbaye. Vingt-et-un sont nés au Mont ou dans ses environs immédiats (dont un né au Mont de parents étrangers à la région), les autres y vivent depuis plus de dix ans et ont ainsi acquis des expériences et des compétences linguistiques leur permettant d'émettre sur leurs pratiques et celles de leur entourage un avis pertinent. Tous sont domiciliés dans un secteur de quelques kilomètres autour du Mont.

Il faut signaler que huit d'entre eux se sont définis comme Bretons, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Deux en particulier ont affirmé nettement cette appartenance linguistique, et leur témoignage a été très intéressant, surtout sur le plan de la conscience linguistique, c'est-à-dire de ce qu'ils estimaient être différent dans les pratiques linguistiques de Bretagne et de Normandie. En revanche, un agriculteur né à La Saline, dans les polders, au sud-ouest du Mont et du Couesnon, donc "côté breton", a répondu en tant que Normand aux questions qui lui ont été posées : le sentiment d'appartenance, dans cette zone de "marche", peut donc varier d'un témoin à l'autre.

1) Le français régional est le français parlé et écrit dans une région donnée. Il est marqué de dialectalismes surtout lexicaux et phonétiques, mais ses utilisateurs n'ont pas conscience de parler autrement qu'en français standard.

2) Ces stages, effectués sous la direction de Catherine Bougy et Pierre Boissel, enseignants en dialectologie à l'Université de Caen, ont été conçus en commun avec Florence Peigne, attachée au Service des actions éducatives du Mont.

Tous les témoins ont volontiers répondu aux questionnaires portant sur la vitalité du/des patois, et l'intérêt d'une telle pratique, sur l'importance du français régional dans leur langage ordinaire. Trois autres séries de questions ont aussi permis de recueillir le témoignage d'agriculteurs des polders, de bergers ou d'éleveurs et de pêcheurs à pied sur le vocabulaire spécifique qui s'attache à leur activité professionnelle. Un certain nombre de conclusions ont pu être tirées du travail effectué pendant ces stages.

Le patois, c'est "l'autre", c'est "avant" et "ailleurs"

Tous sauf un ont affirmé que le patois n'était plus parlé dans la zone enquêtée. Ils l'ont évoqué comme une pratique révolue, certains datant même sa disparition des années soixante, ou "vers 1975". Les témoins les plus âgés se rappellent avoir entendu vers 1930 leurs grands-parents ou des ouvriers agricoles s'exprimer en patois, deux l'ont parlé avec leurs parents ou leurs grands-parents ; on remarquera que l'usage d'un patois est attaché, dans les consciences, soit à une génération antérieure, soit à une catégorie sociale considérée comme "inférieure". Pourtant deux témoins, âgés de 77 et 91 ans, ont indiqué qu'il était parlé autrefois par tous les habitants de leur village, (à Vains-Saint-Léonard et Céaux), "même par les riches", et que "ne pas le parler, c'était passer pour une pimbêche !". Seuls l'instituteur et le curé parlaient le français standard, que les villageois imitaient avec beaucoup de difficulté...

La disparition du patois est le plus souvent imputée au tourisme, qui a mis en contact les habitants de la région avec des interlocuteurs à qui ils devaient "bien parler" pour se faire comprendre. On notera à ce propos que parler patois est implicitement considéré comme "parler mal", et provoquerait la "honte" (terme employé par tous) chez ceux qui l'utiliseraient en présence de touristes. Les commerçants et les fonctionnaires du Mont surtout considèrent que leur profession les oblige à s'exprimer dans le français standard le plus compréhensible possible, mais tous les autres témoins évoquent cette obligation.

Une autre raison, invoquée par deux témoins, est l'influence des "études", car "les jeunes diplômés ne veulent plus parler patois". L'école en général s'y est selon eux toujours opposée : "à l'école, on se serait fait *ramer*³⁾, 'frapper' par l'institutrice si on avait patoisé"... les enseignants avaient une expression : "défense de parler patois et de cracher" : cela trahit bien un état d'esprit. C'était aussi l'époque où les instituteurs, soucieux de gommer toute différence quelle qu'elle fût, "attachaient la main des gauchers..."

Ils ont aussi, présentant une opinion déjà observée lors d'autres enquêtes⁴⁾, considéré que les patois étaient encore vivants, mais "ailleurs", un

3) *Ramer* : 'battre', initialement : 'frapper avec un rameau', de *ramus* 'branche, rameau'.

4) Cf. Les articles de Patrice BRASSEUR, "Aspects de la conscience linguistique en Normandie", in *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques* (Actes d'un colloque tenu à Rouen en novembre-décembre 1978), Publications de l'Université de Rouen, 1980, et de Pierre BOISSEL, "Marcel marchez trachier la pouque dans le bigar, ou aspects de la conscience linguistique dans le Bessin", in *Annales de Normandie*, mars 1986, p. 57-73. Dans cet article, Pierre Boissel note : "Fréquemment, le patois, c'est l'autre, et c'est "ailleurs" ou c'était avant".

"ailleurs" qu'ils situent à Pontorson, à Beauvoir, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, à Mortain, ou "de l'autre côté" (du Couesnon), ainsi que dans la région de Cancale, ou encore dans le Nord-Cotentin "où les gens sont difficiles à comprendre".

A des degrés divers, les témoins, sauf deux, ont porté le même jugement de valeur sur le patois, "langue dénaturée", "français déformé", "mal fait", "signe de sous-développement d'une région". Un exemple de "déformation du français" a d'ailleurs été proposé, à propos d'une phrase entendue par l'un de nos interlocuteurs : *j'li cassis la patte et je l'ramassis* ; selon lui, les pêcheurs et les agriculteurs, qui voulaient imiter les "bourgeois", le faisaient maladroitement en employant des passés simples erronés. En réalité, il s'agit de la conservation dans les patois de l'ouest de la France d'une tendance qui s'est manifestée en français aux XV^e et XVI^e siècles : c'est bien là la marque d'un regard subjectif porté sur les réalités dialectales.

Même les témoins les plus favorables au patois, et qui eux-mêmes patoisent, évoquent le fait que "ça faisait faire des fautes d'orthographe, peut-être...". Une autre réaction souvent enregistrée est que cela "fait rire", à plus forte raison quand c'est une femme qui l'emploie : on dira d'elle qu' "elle n'a pas de complexes" ! Mais pour certains, si l'on comprend qu'une personne âgée continue de l'employer, "parce que c'est son terroir", il n'en va pas de même si c'est un jeune ou une femme qui l'emploie : on sera surpris, voire choqué.

On remarquera aussi que les témoins qui se sentent normands considèrent que l'on patoise plus en Bretagne : "on ne comprend pas les Bretons, ils disent [kri] pour quérir" déclare un témoin, (alors que le verbe, sous cette même forme, est très vivant dans les parlers de Normandie). Ceux qui s'affirment comme Bretons sont persuadés au contraire que "dans la Manche, région arriérée sur le plan agricole, on patoise beaucoup, tandis qu'en Bretagne, où l'agriculture est beaucoup plus moderne, on ne patoise plus" ! Un témoin originaire de Dol, et qui dit nettement ne pas patoisier ajoute même : « En Normandie, ils parlent toujours patois, on a du mal à les comprendre ».

Seul un agriculteur qui réside sur la paroisse de La Saline, "côté breton", a affirmé sans hésiter que le patois était bien vivant dans sa commune, parlé surtout par les pêcheurs et les anciens, mais aussi "par des gens de tout âge". Il estime très bien le comprendre et bien le parler, et affirme qu'il l'emploie souvent "en toutes circonstances". Ses grands-parents le parlaient, ses parents un peu moins ; quant à ses enfants, "un sur deux le parle un peu, surtout pour plaisanter". Il considère que le patois est "presque une langue", estime que ses origines sont "maritimes", tout en jugeant qu'il est "plus fort" à l'intérieur des terres, chez les gens de la campagne, car, sur le littoral plus touristique, les gens doivent plus "surveiller leur langue".

Une telle attitude, si nettement opposée à celle des autres personnes interrogées, provoque la réflexion. On peut tout d'abord penser qu'étant plus jeune (il a 44 ans), ce témoin a subi moins de discours dévalorisants et d'interdits à propos des patois : c'est ce qu'il a noté lui-même en soulignant l'attitude de son instituteur, "ni hostile ni favorable au patois". On remarquera

aussi qu'il n'y a pas eu dans sa famille de rupture dans la transmission de la pratique dialectale, même si celle-ci est un peu moins active d'une génération à l'autre. Il dit bien ne pas éprouver de honte à patoisier, ne pas trouver le patois "ridicule", mais seulement "drôle". De plus, il appartient à une profession qui n'a pas à "surveiller" son mode d'expression et qui est unanimement considérée par les témoins comme conservatrice des pratiques patoisantes.

On retiendra donc chez ce témoin une attitude "décomplexée" face aux pratiques patoisantes, mais on se demandera si, quand il indique que le patois est "bien vivant" dans sa commune, il n'y a pas lieu de nuancer cette affirmation : les personnes interrogées confondent souvent "parler patois" avec "comprendre et utiliser quelques termes et expressions marquées comme dialectales".

Le seul témoin véritablement patoisant que nous ayons rencontré est une agricultrice retraitée de 91 ans, originaire de Céaux (qu'elle prononce *Siâ* [sja :]). Sa génération et celle de sa fille (68 ans) sont les dernières à avoir patoisé, ce qu'elle regrette, car "le patois, c'est sérieux comme tout". Selon elle, c'est "un parler local qui change d'un canton à l'autre", mais ce n'est pas dans sa région qu'on "patoise le plus" : la mère de son gendre, originaire de Saint-Lô, a, elle "gardé son vrai patois" : là-bas on dit *va trachi la vaque*, "avec des *i* partout" et ici *va qu'ri la vache*. Dans les propos qu'elle a adressés aux étudiants enquêteurs, ces derniers ont pu relever plusieurs des traits caractéristiques d'un parler du sud de la Manche, où l'on dit *vache*, *ça*, et *guibet* (et non, comme au nord, *vaque*, *cha* et *bibet*) ; qui est aussi un parler de l'ouest, où un *e* fermé du latin, accentué et libre, n'a pas évolué en [wa] écrit *oi*, d'où *mé*, *té* pour *moi*, *toi*, *bère* (ou *baire*) pour *boire*, *sé* pour *soif*, avec ici un amuïssement de la consonne finale du mot, trait lui aussi fréquent dans les parlers normands ; où, comme dans beaucoup de patois de Basse-Normandie, l'on palatalise un *c* [k] suivi d'un *é*, d'un *i*, d'un *eu* [œ] ou d'un *u* : *tchurieux* 'curieux' (les étudiants sont "tchurieux comme des jeunes prêtres") *tchu* 'cul' ("les p'tits voisins venaient s'enfiler du cidre au tchu du tonneau") ou *jouquiette/joutiette* 'seau à lait en zinc'⁵⁾ ; où l'on palatalise aussi un groupe *cl-* (et *gl-*, *fl-*, *pl-*, *bl-*) à l'initiale d'une syllabe : *claquotée* 'morte' prononcé [kjakote] ; où la finale des noms français en *-eaux* se prononce [ja :] : *Céaux* = *siâ* [sja :] ; *les veaux* = *les viâs* [vja :]. L'on a pu aussi constater chez ce témoin l'emploi de l'article archaïque à enclise *ès* (= *en les*) avec le sens de 'aux' : "Les pommes pourries, j'les donne *ès* vaches", et celui de la préposition *d'avec* : "les gendarmes étaient *d'avec* nous".

Mais elle est catégorique, le patois a "quasiment disparu" actuellement. Elle date ce qu'elle nomme "le coup d'arrêt dans cette pratique" de l'entrée de ses petits-enfants au collège, dans les années soixante : confrontés à des citadins, ils ont vu leur parler devenir source de moquerie et cela a eu des conséquences sur la façon de s'exprimer de toute la famille. Actuellement, d'ailleurs, quand des tournures patoisées lui échappent, ses petits-enfants ou ses arrière-petits-enfants la reprennent.

5) *Jouquette* est probablement un dérivé de *jouquet*, (du latin *jugum*, 'joug') sorte de joug posé sur les épaules pour porter deux récipients, souvent deux seaux.

On notera, en conclusion, la conscience linguistique étonnamment lucide de ce témoin, qui sait, en outre que le patois n'est pas seulement un fait normand : l'instituteur du village de Céaux, à présent en retraite, qui est originaire de Corrèze, chante des chansons dans un parler qui n'est pas du français standard !

Les autres témoins n'ont fait que citer quelques mots ou phrases en patois, traces qui persistent quand on a (presque) tout oublié : "va qu'ri de l'iau au pits", cité deux fois, et analysé par un des témoins comme "de l'ancien français dans le patois⁶⁾", ou encore un dicton météorologique courant dans la région : "le temps *s'abernaudit*, les poules *s'accroupiottent*, y va nous tomber une *ernappée*" : "le temps se couvre, les poules s'accroupissent, il va tomber une averse⁷⁾".

Le témoin cité plus haut et qui se considère comme patoisant a lui aussi donné aux étudiants deux exemples de ce qu'il entend à La Saline : *tchéqu'tu fais* ('qu'est-ce-que tu fais'), et *ma* pour *moi* ([mwa]), ajoutant que "de l'autre côté de la rivière (le Couesnon), on dit *mé* et non *ma*". Selon lui, (il vit, rappelons-le, du côté breton du Couesnon), "la rivière" constituerait une véritable frontière linguistique, entre une zone où, comme dans les parlers du pays gallo, (parlers de langue d'oïl en usage en Bretagne romane, qui présentent un certain nombre de points communs avec ceux de Basse-Normandie) on dit *ma*, et une autre où, comme dans la plupart des parlers normands, on dira *mé*. Cette opinion semble assez répandue : d'autres témoins ont insisté sur les différences qu'ils avaient notées entre le parler "des Bretons" (de Bretagne romane) et celui "des Normands" : outre le fait que "les Bretons parlent en *-a* et en Normandie c'est en *-é*", remarque qui rejoint l'opposition *ma/mé* évoquée précédemment, on a noté les finales d'infinitif en [œ] des Bretons, alors que celles des Normands sont en *é* [e] : *alæ/alé* pour le verbe *aller*⁸⁾. Enfin, plusieurs témoins ont constaté l'emploi fréquent par les Normands d'un *é* fermé : on dit du *poulé*, et en Bretagne du *poulè*. Un autre témoin, évoquant "l'autre côté du Couesnon", dont il est originaire, comme un territoire linguistiquement différent, a avancé une explication à ce phénomène : l'existence de deux passages seulement, deux ponts à Pontorson et à Antrain a rendu les contacts malaisés de part et d'autre du fleuve et "le patois est resté", c'est-à-dire qu'il s'est mieux conservé du côté breton.

Mais il faut remarquer que si *ma* et *alæ* présentent en effet des caractéristiques phonétiques du gallo⁹⁾, *tchéqu tu fais* pourrait être entendu

6) *qu'ri*, 'quérir', est un archaïsme ; *iau* est une forme populaire pour *eau*, attestée en français dès le XIII^e siècle ; quant à *pits*, il présente la réduction populaire de la diphtongue *ui* [yi] attestée aussi en français dans *et pis* pour *et puis*.

7) *S'abernaudir* est un dérivé de *bran*, 'son' (gaulois *brenno*) qui a pris en français la valeur de 'détritus, excrément, saleté' : 'il va faire un sale temps' ; le verbe est attesté en Bretagne, Anjou, Maine et Touraine. *S'accroupiotter* est un dérivé de *croupe* ; quant à *ernappée*, terme attesté dans les parlers des mêmes régions, il est à rapprocher de *nappe*, 'linge qui recouvre une table', mais aussi, métaphoriquement, 'couche d'eau qui recouvre le sol'. Une *renappée*, ou *ernappée* avec déplacement du *r* dans le mot, est donc une ondée.

8) Cf. Jean-Pierre CHAUVÉAU, *Évolutions phonétiques en gallo*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1989.

9) Cf. *ibid.* p. 106 : "[mà], [tà] paraissent caractéristiques des parlers d'Ille-et-Vilaine" et p. 107 : "dans l'est de la Bretagne, le résultat régulier de l'ancienne diphtongue *ei* est une diphtongue *ai* qui tend à se simplifier en *a* en finale absolue, particulièrement en Ille-et-Vilaine".

sur les deux rives du Couesnon¹⁰). Dans une zone linguistique intermédiaire comme celle-ci, les traits communs aux deux parlers sont fréquents chez un même locuteur : la "frontière", en effet, n'est pas un mur imperméable en ce qui concerne les prononciations et les mots employés.

Il faudrait des enquêtes plus précises pour déterminer la situation des deux parlers dans cette région, mais on peut noter que l'affirmation de l'appartenance à l'une ou à l'autre des communautés "frontalières" ne relève pas toujours d'une conscience claire des différences linguistiques, mais plutôt d'un ensemble de raisons affectives, liées au rapport au pays.

En ce qui concerne la vitalité du patois chez les agriculteurs, les bergers et les pêcheurs, les enquêteurs ont pu remarquer que les témoins appartenant à ces catégories désignées comme encore patoisantes ont tous répondu aux enquêteurs en français. On peut certes considérer cette réaction comme naturelle face à des questions posées elles-mêmes en français, mais elle révèle que pour eux le patois n'est plus le mode d'expression premier, spontané. En revanche, les enquêteurs ont constaté que deux de leurs interlocuteurs, mis en confiance et plongés dans un récit particulièrement émouvant, s'étaient écartés du français standard sans en être conscients. Ainsi, un pêcheur à pied, évoquant un naufrage dont il a été témoin, a utilisé spontanément des formes de passé simple en *i*, pour des verbes du premier groupe : *il jetit, il attachit*, et dans le récit d'un enlèvement où il a failli perdre la vie, a expliqué comment il avait pu se "*déhaler*, (prononcé se [derale], 'se tirer') de la lise". Un second témoin, un berger, a lui aussi présenté le même phénomène concernant le passé simple en *-i* : *j'ramassis ; j'lui cassis la patte*, lors d'un récit animé.

Le patois, ou des traits patoisants, mis au second plan dans le système langagier quotidien de ces témoins, est donc encore prêt à surgir lorsque, pris par un récit qui leur tient à cœur, ils contrôlent moins leur mode d'expression.

Le français régional : une réelle richesse linguistique

(Cette partie de l'enquête nécessitant des explications approfondies, nous avons fait suivre chaque série de remarques de notes lexicales qui permettent de les éclairer).

Un questionnaire détaillé consacré au français régional et élaboré à partir de termes recensés dans le sud de la Manche¹¹) a été proposé à une trentaine de témoins au total pour les deux enquêtes, afin de noter le degré de vitalité de certains termes dans la région du Mont-Saint-Michel.

Le français régional étant le français marqué de dialectalismes qui est parlé et écrit dans une région donnée par des utilisateurs qui n'ont pas

10) Cf. *ibid.* p. 106. Ce phénomène de *palatalisation*, qui affecte la prononciation d'un [k] ou d'un [g] devant *é, i, u, eu*, est très vivant aussi dans les parlers de Basse-Normandie. Cf. René LEPALLEY, *Le parler normand du Val de Saire*, Caen, Musée de Normandie, 1974, (RL Vds 1974) p. 74-75 : "le phénomène de la mouillure [c'est-à-dire de la palatalisation] est pour ainsi dire latent dans tous les parlers de notre aire".

11) Cf. René LEPALLEY, *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, et *Dictionnaire du français régional de Normandie*, Paris, Christine Bonneton, 1989 et 1993 (RL 1989 et RL 1993).

conscience de s'écarter du français standard (c'est-à-dire le français "de Paris" et des *media*), un tel questionnaire est souvent mal perçu par les témoins qui n'en voient pas les objectifs, confondent français régional et patois, et déclarent d'emblée ne parler que français. Les entretiens ont en général commencé dans la méfiance ou l'incompréhension. Mais l'évocation de mots qui ont rappelé leur enfance aux témoins a souvent entraîné leur adhésion : pour l'un d'eux, c'est le *galichon*, 'dernière (pour lui d'ailleurs 'première') crêpe d'une série', qui a réussi à le mettre en confiance.

Cependant, même après que ces réticences eurent été dépassées, les témoins ont le plus souvent affirmé que s'ils connaissaient certains des mots ou expressions qui leur ont été soumis, c'était pour les avoir entendus, rarement pour les employer eux-mêmes.

Les entretiens ont toutefois fait apparaître qu'un bon nombre de termes répertoriés comme courants dans le français régional du sud de la Manche étaient connus - et même employés - des témoins.

Les termes régionaux usuels sont principalement ceux qui ont trait à des réalités propres à la région du Mont-Saint-Michel : tous les témoins ont cité les mots *grève* (la *grève* ou les *grèves*), qui désigne les prés salés, tout comme *l'herbulles herbus* ; la *tangue*, 'vase de la Baie', qui, lorsqu'elle est séchée par le soleil et dispersée par le vent devient une fine poussière appelée *riblon* ; les lits des rivières qui se jettent dans la Baie forment des *criches*, où les *prés salés*, 'les moutons élevés sur la grève', s'enlissent parfois, et l'on peut pêcher dans des *filandes/filandes/filantes*, 'anciens lits de rivières formant dans la Baie des mares longues et peu profondes'.

Notes¹²) :

- *riblon* est un dérivé, à l'aide du suffixe *-on* à valeur diminutive, du substantif *ribble*, attesté en Normandie avec le sens de 'bise, vent sec et froid'. L'étymon de ce verbe est le germanique *riban* 'râper', le *ribble*, et a fortiori le *riblon* étant des vents qui fouettent le visage.

- *filande*, du latin *filanda*, dérivé de *filum*, 'fil' (TLF), peut aussi prendre les formes (toutes attestées dans la zone enquêtée) *filante*, avec assourdissement du *d* en finale, ou *filandre*, par hypercorrectisme (correction d'une forme sentie à tort comme fautive : dans *filande*, on a pu penser que l'on omettait de prononcer un *r*, comme cela se produit souvent à la finale de mots

12) Les indications figurant dans ces notes ont pour source le *Dictionnaire de français régional de Normandie* de René LEPALLEY (RL 1993), cité précédemment. Lorsqu'elles auront une autre source, comme le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, (FEW) sous la direction de Walter von WARTBURG, puis de Jean-Pierre CHAMBON, et actuellement de Jean-Paul CHAUVEAU, Bâle, Zbinden Druck und Verlag A.G. ou Paris, Klincksieck, 1928..., ou le *Trésor de la langue française*, (TLF), sous la direction de Paul IMBS puis de Bernard QUEMADA, Paris, CNRS/Gallimard, 1971-1994, celle-ci sera précisée. En outre, il sera souvent fait référence à *l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Normandie*, (ALN), de Patrice BRASSEUR, Paris, Presses du C.N.R.S., 1980 et 1984 (2 tomes). Cet ouvrage, très utile aux dialectologues, consiste en une série de cartes indiquant aux différents points d'une série d'enquêtes menées dans toute la Normandie le terme utilisé dans le patois local pour exprimer une notion précise. On se référera aussi au dictionnaire usuel *Robert*, qui donne les termes d'usage courant du français standard.

en *-tre, -dre, -bre, -pre, -cre, -gre*). Filand(r)e, en moyen français 'ficelle' a désigné des réalités variées, dont le point commun est leur apparence allongée : fil de la vierge, petits vers, et, sens qui s'est conservé, 'fibre longue et coriace dans la viande ou les légumes'. Ici, il s'agit d'une flaque d'eau de forme allongée, peu profonde, qui se maintient à marée basse dans l'ancien lit creusé par une rivière.

(pour les autres termes cités, voir les paragraphes suivants consacrés à l'élevage des moutons et à la pêche à pied)

Usuels aussi dans le langage ordinaire des témoins, *carre* 'angle' (d'une rue, d'un mur), *clenche* 'poignée de porte' et *clencher* 'fermer à clé', (on a aussi mentionné *cleffer*, dérivé de *clef*) ; *guibets* 'mouchérons' ou 'moustiques' ou 'petits insectes volant en groupe' (on l'emploie généralement au pluriel), *piler* 'écraser les pommes pour faire le cidre', et *piler de flotte* 'pleuvoir violemment' (selon un témoin, on peut aussi dire simplement *ça pile*). Ils ont aussi fourni spontanément des mots dont les enquêteurs leur donnaient la définition : pour 'soupe à la citrouille' : *soupe de jotte*, ou *jotte* ; 'dernière petite crêpe d'une série' : *galichon* ; 'petite poule au plumage coloré' : *poule de barbarie* ou *barbarie* ; 'cidre pur non coupé d'eau' : *pur jus*. On mentionnera aussi le verbe *bouiner* 'ne pas faire grand chose de bon, ne faire presque rien', (un témoin emploie aussi *bouinocher*), et son dérivé *bouineur*, ou, avec une forme plus dialectale, *bouénoux*, *bouénot*, pour lequel les témoins donnent des définitions variées : 'il n'avance à rien' ; 'il touche à tout' ; 'c'est quelqu'un qui ne sait pas travailler' ; 'il a les bras retournés' : du verbe comme du substantif se dégagent deux sens : celui de 'mal travailler' et celui de 'ne rien faire'.

Notes :

- *carre*, du latin *quadrare*, 'donner une forme carrée', est un terme courant dans l'ouest de la Basse-Normandie.

- *clenche*, d'origine francique (*klinka*, 'loquet'), est usuel en Normandie avec le sens de 'poignée de porte', alors qu'en français standard il désigne un levier dans le loquet d'une porte ; son dérivé *clencher* signifie 'actionner une poignée de porte' (RL 1993) mais parfois aussi 'fermer à clé'.

- un *guibet*, du germanique *Wiebel* 'insecte volant' a ce sens, ou encore celui de 'moucheron'. Le terme est usuel dans le sud de la Manche, alors que le centre et le nord emploient sa variante *bibet*. Le mot est connu sous l'une ou l'autre forme dans toute la Basse-Normandie (RL 1993).

- *Piler* 'écraser les pommes pour faire le cidre', du latin *pilare* est usuel dans la Manche, une partie du Calvados et de l'Orne, et connu dans toute la province, où il a toujours un seul référent implicite (RL 1993). En français standard, il a le sens de 'réduire en poudre par des coups répétés' et peut s'appliquer à des matières variées.

- *jotte* ou *soupe de jotte*, 'soupe de citrouille' connu dans le sud de la Manche, est à rattacher au latin populaire d'origine gauloise *jutta* 'bouillon'. Il a en ancien et moyen français le sens de 'bette', mais aussi de 'légume' (RL

1993), sens qui s'est donc considérablement restreint dans le français régional du sud de la Manche.

- *galichon* 'dernière petite crêpe' est dérivé de l'ancien normand *gale* 'gâteau plat', de même origine que galette. Il exprime, à l'aide du suffixe diminutif *-ichon*, l'idée d'une crêpe plus petite que les autres (RL 1993), comme l'est souvent la dernière d'une série mais aussi la première, souvent moins réussie que les autres : pour cette première crêpe, la locution *crêpe du chien* a été donnée.

- *barbarie*, *poule de barbarie* est le nom donné à une poule naine, la poule de Bantam. Les deux termes ont été relevés dans l'ALN (carte II 697) dans le sud de la Manche et le sud de l'Orne, *barbarie* étant le nom générique de l'animal, et *poule de barbarie* celui de la femelle. Le sens du déterminant est 'originaire d'un pays de barbares', la *Barbarie* ayant désigné autrefois l'Afrique du Nord (FEW) mais le déterminant *de barbarie*, qui s'attache souvent à des plantes (*figue*), des objets (*orgue*) ou des animaux (*canard*, et ici *poule*) indique seulement qu'ils ont été importés ; la formation de ce mot est comparable à celle de *dinde*, à l'origine *poule d'Inde*, volatile importé du Mexique au XVI^e siècle en Europe.

- *pur jus*, 'cidre pur non coupé d'eau' usuel ou connu dans toute la Basse-Normandie (RL 1993), a en français régional un sens très spécialisé que le français standard ignore.

- un *bouénot* désigne une personne qui fait mal son travail. Le français régional de Basse-Normandie a *bouiner* 'faire', usité seulement dans l'expression "qu'est-ce que tu bouines ?", 'qu'est-ce que tu fais ?' ; *bouéner* 'mal travailler', est en usage dans le parler de la région de Rennes. René Lepelley (RL 1993) rattache ce verbe peut-être à *hambouiner* 'traîner la jambe', du néerlandais *hampeln* 'boiter, paresser', d'où le sens de 'faire comme un invalide, faire maladroitement'. Un de nos témoins a d'ailleurs employé *bouiner* avec un sens très proche : quand il a acheté un tracteur, nous a-t-il dit, il "bricolait" pour les uns ou les autres qui *bouinaient*, c'est-à-dire 'qui paressaient'. Mais le verbe est également employé dans certains parlers de Normandie au sens de 'saillir' (RL 1974, § 430 note 93) : on dira par exemple que "le lapin *bouine* la lapine". Ce pourrait être là le sens premier du verbe, sens analogue à celui de *foutre* ; "qu'est-ce-que tu bouines" peut se gloser par "qu'est-ce-que tu fous", *bouiner* ayant par ailleurs, comme *foutre*, le sens secondaire de 'mal faire quelque chose'. La Basse-Normandie connaît en outre les dérivés *bouineur*, 'qui travaille mal' (Caen), 'qui fait les choses en traficotant' (Avranches), *bouinage*, 'fait de copier les uns sur les autres' (sud Manche, Calvados ouest), mais aussi de 'bricoler avec peu de choses', et, dans l'Orne, de la *petite bouine*, de la *bouinasse*, 'travail mal fait'.

Certains mots ou expressions sont moins vivants : il s'agit de *beurrée* 'tartine', *légumier* 'jardin potager', *merrains*, 'vieilles choses', *mincer*, 'casser en petits morceaux', *se rédimier* 'se restreindre' (sur la nourriture par exemple), *toiler* 'passer la serpillière' (un témoin suggérera plutôt *passer la toile*), et *villotin* 'citadin', terme cependant connu des témoins mais avec les sens

'd'Avranchiniais' ou de 'Parisien', c'est-à-dire des citadins d'origine variée. L'un d'eux a d'ailleurs placé le terme dans le contexte dans lequel il l'utilise le plus souvent : "i fait l'*villotin*", avec toutes les connotations que cela sous-entend. Ces termes, connus des témoins les plus âgés, dont certains cependant ne se les sont remémorés qu'après que les enquêteurs les leur eurent suggérés, ne le sont pas des plus jeunes, ce qui est un indice très net de la diminution de leur vitalité. Certains autres sont en voie de disparition parce que la réalité qu'ils expriment n'existe plus, comme pour *boisson*, qui désigne précisément le cidre coupé d'eau que l'on buvait aux repas, et qui a disparu des habitudes alimentaires, ainsi que *topette*, petite bouteille permettant d'emporter aux champs de l'eau de vie ou du café.

Notes :

- *beurrée* participe passé substantivé du verbe *beurrer* 'couvrir de beurre', est connu en Basse-Normandie avec le sens large de 'tartine' (RL 1993), même si cette dernière est couverte de confiture et non de beurre. Ce sens est familier aux témoins âgés (l'un d'eux emploie même l'expression une *beurrée de beurre*). Pour les témoins plus jeunes, *beurrée* a seulement le sens de 'tartine beurrée'.

- *légumier*, dérivé de *légume*, au sens de 'jardin potager' est usuel surtout dans le sud de la Manche (RL 1993). Ce terme existe en français standard, mais pour 'plat dans lequel on sert des légumes'.

- *merrain*, du bas-latin *materiamen*, 'bois de construction' (RL 1993), le plus souvent employé dans la location *vieux merrains*, désigne des objets à mettre au rebut, mais un témoin, commerçant au Mont, a précisé que ces vieilles choses étaient susceptibles de prendre un jour de la valeur, contrairement aux *barrassiaux*, bons seulement à jeter : ce terme, employé dans les parlers de l'Ouest, et attesté en Ille-et-Vilaine, désigne des objets sans valeur et embarrassants (du latin d'origine gauloise **barra* 'barrière'). Elle a en outre cité *ramasse-merrain*, qui désigne un tiroir dans lequel on range des objets sans valeur, comme des bouts de ficelle, des élastiques, des bouchons.

- *mincer* 'casser', du latin *minutiare* 'couper menu' était courant en ancien français où il signifiait 'couper en morceaux'. Il s'est conservé dans les patois normands et a pu de là être adopté dans le français régional du sud de la Manche.

- *se rédimier*, 'se restreindre sur la nourriture', usuel ou employé dans la Manche et le Calvados (RL 1993), c'est s'imposer à soi-même une réduction (de nourriture) comparable à celle exigée sous l'Ancien Régime par la *dîme* 'impôt de la dixième partie des récoltes versé au seigneur ou à l'Église'.

- *toile*, 'serpillière' (RL 1993), est une restriction du sens du mot qui en français standard signifie 'tissu'. Son dérivé *toiler* est en revanche une création du français régional, employée dans une bonne partie de la Basse-Normandie.

- *topette/taupette*, du francique *toppin*, 'pot' est usuel ou attesté dans toute la Basse-Normandie (RL 1993). S'il semble en voie de disparition pour

ce sens précis dans le sud de la Manche, il est en revanche en usage dans le lexique du cyclisme, où il désigne, depuis les années soixante, le bidon très plat, contenant une boisson stimulante, que le coureur place dans la poche de son maillot ou de son cuissard.

- *villotin*, 'habitant de la ville', inconnu du français standard, mais facilement analysable comme un dérivé de *ville*, est un terme spécifique du français régional du sud de la Manche (RL 1993), mais qui semble n'être connu que des témoins âgés.

D'autre part, pour 'bavarder', les témoins ont suggéré le verbe *badasser*, (et sa variante *patasser*) mais aussi *batrasser*, *badrasser*, *berdasser*, *beurdasser*, ou encore *jascarder* et *balosser*. L'expression *une Marie Badasse*, ou *Marie-Batrasse/Badrasse* qui s'applique à une femme particulièrement bavarde, plus qu'à une femme médisante, est connue et employée. Pour 'il pleut un peu', ont été proposés *ça plotine/pleutine*, *ça brimasse*, *ça crachouille*, *ça bavasse*, *ça boucaille*, et pour 'il pleut beaucoup', *ça pile*, *ça verse* et *ça gâte*.

On remarque que certaines réalités suscitent des réponses multiples, soit parce que le lexique est riche dans certains domaines, comme ici pour les conditions météorologiques, soit aussi parce que, au carrefour des deux domaines dialectaux de Normandie et de Bretagne Romane, les locuteurs ont parfois à leur disposition deux termes appartenant à ces deux domaines : ainsi, pour 'tasse de café', certains ont donné *moque*, d'autres *mic*, d'autres les deux substantifs qu'ils considèrent comme synonymes.

Notes :

Le *Dictionnaire de français régional de Basse-Normandie* de René Lepelley (RL 1990), mentionne seulement, pour le sud de la Manche, le verbe *tatasser*, 'bavarder', formé sur le radical onomatopéique *tat-* qui peut évoquer le murmure ou le babillage. Mais le verbe est moins courant que ceux cités par les témoins :

- *badasser* est un dérivé à l'aide du suffixe péjoratif *-asser* de *bader* 'babiller, causer', (du latin *batere*, 'ouvrir la bouche'), connu dans plusieurs parlers de l'Ouest et attesté à Cancale (selon le FEW). *Tatasser* a pu influencer la création, à partir de *bader*, de *badasser*, dont *patasser* est une variante.

- *bardasser* ou *berdasser*, connu dans les dialectes de l'Ouest et au Canada (TLF) avec des sens variés, dont celui de 'bavarder, bredouiller, radoter' a pour étymon le latin *brittus*, 'breton', qui a souvent une valeur péjorative à laquelle s'ajoute celle du suffixe *-asser*, péjoratif lui aussi. *Batrasser*, *badrasser* sont des variantes phonétiques de ce verbe. En Ille-et-Vilaine, le déverbal *berdasse* qualifie une femme bavarde ou radoteuse (FEW).

- *jascarder*, formé sur une racine onomatopéique *gas-* d'où est issu le verbe *jaser* 'babiller, se plaisir à dire des riens', est attesté dans les patois de l'ouest de la Basse-Normandie avec le sens de 'jaser mal à propos', à côté de *jastoier*, avec le même sens ; l'argot a *jaspiller* 'causer, bavarder' (FEW).

- *balosser* au sens de 'bavarder' est attesté (FEW) dans la région de Rennes. Il est à relier à *ballot*, 'petite balle de marchandise', (du francique *balla* 'ballot'), qui a pu, dans cette région, prendre le sens de 'grosses lèvres', ce qui explique par la suite la signification du verbe dérivé : 'actionner ses lèvres', à connotation péjorative.

- *ça pleutine* (et sa variante *ça plotine*) est un dérivé à valeur diminutive formé à partir de *il pleut*. L'ALN, carte II 550 'pluie fine', signale d'ailleurs aux points 18 (Servon) et 19 (Sacey) autour de Pontorson le terme *pleutin*, mentionné aussi par un témoin ; et carte II 551 'il tombe une pluie fine' au point 18 *i pleutine*. L'ancien et le moyen français avaient ainsi, sur l'infinitif *pleuvoir*, le diminutif *pleuviner* 'tomber en pluie fine, bruiner', encore en usage dans l'Orne, au point 41 : *i pyævin*.

- *ça/il brimasse*, dérivé du latin *bruma* 'hiver' (d'où provient le français *brume*), se dit à Cancale pour 'tomber' (de la brume), tandis que *brime* et *brume* sont attestés respectivement à Cancale et à Dol au sens de 'pluie fine' (FEW). L'ALN (II, 550) signale aussi aux points 17 et 21, dans le sud de la Manche, *brumasserie*, avec le même sens. Il s'agirait donc ici de termes de l'Ouest, passés dans le français régional de la Baie.

- *ça crachouille*, *ça bavasse*, dérivés de *cracher* et de *baver* sont tous deux employés ici avec des sens figurés. De l'idée de 'crachoter, rejeter de la salive par la bouche' et de 'laisser couler de la bave', on est passé, au registre météorologique, à celle de 'pleuvoir un peu' par l'intermédiaire d'un point commun, celui de 'verser un liquide en petite quantité'. C'est d'ailleurs le même processus qui est à l'origine de *crachin*, 'pluie fine' *crachiner* 'pleuvoir un peu', mots dialectaux de l'Ouest.

- *ça boucaille*, probablement dérivé de *bouc*, fait peut-être allusion au jet d'urine de cet animal ? Dans le même ordre d'idée, le verbe *pisser* est associé en français populaire à la pluie dans la locution "il pleut comme vache qui pisse".

Signalons aussi que sur les bancs de Terre-Neuve, le substantif *boucaille* désigne le crachin (TLF). Il s'agit probablement d'un mot de l'Ouest introduit à Terre-Neuve par les pêcheurs originaires de Bretagne ou de Normandie.

- *ça pile* ou *ça pile de flotte* est issu du latin *pilare* 'écraser au moyen d'un pilon'. Le verbe peut traduire l'idée du choc répété d'une pluie violente sur une surface, sol ou fenêtre, produisant un bruit comparable à celui d'un pilon. Quant à *flotte*, on peut y voir le substantif argotique, dérivé de *flotter* 'couler', puis 'pleuvoir' qui a le sens de 'pluie', mais ce dernier est de création assez récente dans la langue (fin XIX^e siècle). Peut-être faut-il lui préférer le substantif *flotte*, du latin *fluctus*, 'flot', attesté dans le moyen français au sens de 'multitude', et employé en Normandie avec celui de 'grande quantité', mais aussi à Dol et dans l'Ouest où il a ce même sens de 'grande quantité de gens', 'foule, multitude'. Le moyen français avait, en outre, des locutions comme *à flotes*, *à grands flotes*, *en flote* 'en foule, en grand nombre' dont on peut rapprocher *de flotte*.

- *ça verse*, verbe dérivé de *verse* dans "pleuvoir à verse" est employé ou connu dans toute la Normandie (RL 1993).

- *mic*, *micamo* ou *micmac* est attesté, selon FEW, dans certains patois de Normandie et de Bretagne, (dont l'Ille-et-Vilaine). Il est à rattacher à *micmac* 'intrigue, embrouille, désordre', d'où un sens premier de 'mélange' : il a en effet d'abord désigné une tasse de café mélangé d'eau-de-vie, puis simplement une tasse de café. Le terme est passé des patois au français régional. *Moque* 'bol à anse pour boire le cidre' de l'ancien allemand *mokke* 'cruche' (RL 1993) est employé ou connu en Basse-Normandie, mais aussi dans certains parlers de l'Ouest, et peut aussi prendre le sens de 'tasse à café'.

Les témoins comprennent ou connaissent les locutions faire un mi ('un baiser'), avoir peur à ('pour'), côte-côte ('côte-à-côte'), à matin ('ce matin'), tout pendant que ('du moment que'), tout de suite (au sens de 'en ce moment') mais aucune n'est vraiment courante ; quant à la tournure il a blanc gelé pour 'il a gelé blanc', elle n'est connue d'aucun témoin.

Notes :

- un *mi* 'un baiser' est, selon René Lepelley (RL 1993), à rattacher au français familier *mimi* 'caresses'. On peut aussi le rapprocher du substantif *ami*, un *mi* étant une marque d'amitié.

- *côte-côte*, *à matin*, *il a blanc gelé* sont des constructions syntaxiques qui s'écartent légèrement de celles du français standard. La plus différente, *il a blanc gelé*, avec une place de l'adjectif insolite en français moderne, est celle qui n'est plus employée.

La plupart de ces mots et locutions utilisés ou connus appartiennent surtout au registre de la vie quotidienne ou familiale, à celui de la cuisine, du ménage, domaines qui sont moins que d'autres atteints par la norme du français standard, puisqu'ils concernent la vie privée de chacun. Certains de ces termes n'ont d'ailleurs pas d'équivalent en français standard : *galichon*, *barbarie*, *piler* ; ou bien la réalité qu'ils expriment nécessiterait une périphrase : 'passer la serpillière' pour *toiler*, 'fermer à clé' pour *clencher*, 'jardin potager' pour *légumier* : c'est leur simplicité, leur facilité d'emploi en même temps que la précision de sens qu'ils apportent qui ont fait que les locuteurs les ont conservés.

On retiendra aussi l'abondance des termes météorologiques : 'pleuvoir un peu', 'pleuvoir beaucoup' suscitent de multiples réponses qui trahissent l'intérêt créatif pour des conditions météorologiques fréquentes et préoccupantes !

On notera également que parmi les termes donnés en réponse ou proposés spontanément par les personnes interrogées, certains sont attestés en Normandie, comme *galichon*, *piler*, *mincer*, d'autres sont employés dans les parlers de l'Ille-et-Vilaine ou plus largement de l'ouest de la France, comme *villotin*, *balocer*, *berdasser*, *brimasser* : le français régional se nourrit des termes appartenant aux parlers locaux de la région, quelle que soit leur origine, et c'est cette appartenance des termes relevés à deux domaines linguistiques qui fait l'originalité du français parlé dans cette zone.

Les témoins ont aussi relevé certains détails de prononciation, notamment le *é* prononcé fermé alors qu'il est ouvert "à Paris" : "à Paris, pour

'du lait', on dit du *lè* ; ici, on dit du *lé*'. Un autre témoin a signalé que dans la région, le *r* était souvent "roulé".

Cette enquête a donc été révélatrice d'une réelle richesse linguistique, d'abord niée par les personnes interrogées, qui analysaient ces termes ou expressions, ces prononciations comme "patoisantes", et donc dévalorisantes. Elle confirme bien le fait que dans chaque région existe une forme "locale" du français qui se démarque du français standard ou officiel sur le plan du lexique et de la prononciation. Sa source principale est le vocabulaire dialectal de la région, un vocabulaire aux caractéristiques mêlées, à la fois de Normandie et de Bretagne romane, et plus largement de l'Ouest de la France. Mais s'y ajoutent des archaïsmes et des créations, par dérivation, de termes que le français standard ne possède pas : c'est donc un mode d'expression vivant et original.

Le vocabulaire des bergers et des éleveurs de moutons de prés salés : termes techniques du français et français régional

Selon l'opinion très souvent exprimée par nos témoins, cette catégorie socioprofessionnelle aurait conservé un mode d'expression dialectal. Mais aucun des témoins interrogés, deux bergers et quatre éleveurs de moutons, tous vivant dans la baie, n'a confirmé cette affirmation. Un vit du côté breton du Couesnon, et une éleveuse du côté normand, s'en sont même vivement défendus. En revanche, tous les témoins, et surtout les éleveurs, ont utilisé des termes spécialisés propres à leur profession.

Les moutons qu'ils gardent ou qu'ils élèvent sont des bêtes qui "viennent aux herbues", c'est-à-dire qui vont y paître chaque jour. Le terme, employé au pluriel, *les herbues*, ou au singulier à valeur collective, *l'herbu*, désigne les prés salés, propriété du Domaine maritime, que l'État loue aux éleveurs pour une somme modique. Ils sont recouverts par la marée haute, et les bêtes vont y brouter à marée basse la végétation particulière qui y croît¹³). On relève sur les cartes officielles de la Baie¹⁴) ce terme qui s'analyse comme un adjectif substantivé formé sur la base du substantif *herbe* avec le suffixe d'adjectif *-u*, comme *têtu*, *moussu*, *barbu*, par exemple. La forme substantivée de cet adjectif au féminin, *une herbue* figure dans les dictionnaires officiels du français avec le sens de 'terre légère et peu profonde, bonne pour les pâturages', mais aucun de ces dictionnaires ne fait mention d'une forme de masculin substantivé *un herbu*, ni du sens bien précis qui lui est donné dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit donc là d'un mot de français régional, d'ailleurs répertorié par René Lepelley (RL 1993), un de ceux qui ont pour origine un terme du français standard, mais avec une dérivation et un sens

13) Selon le document publié par l'Association des producteurs d'agneaux de prés salés de la baie du Mont-Saint-Michel et de l'ouest du Cotentin, 67 espèces végétales ont été répertoriées sur les prés salés. Les plus communes sont la *puccinelle maritime*, la *spartine* et l'*obione des ports*.

14) Cf. La carte IGN Top 25 1215 OT du Mont-Saint-Michel.

différents ; désignant une réalité locale très précise, il a été "officialisé" comme terme technique par les cartographes et les géographes. La facilité avec laquelle il a été ainsi adopté tient au fait que par sa formation et son sens il semble tout-à-fait français.

Les moutons de prés salés ne portent pas de nom spécial, sinon celui métonymique de *prés salé*, qui vient spontanément à l'esprit des témoins interrogés. Ils ont aussi reçu une sorte de "label" commercial, celui de "moutons de race *grévine*", ou *grévins*, donné par l'association des éleveurs de la baie aux bêtes qui sont "nées là" : employé comme adjectif ou comme substantif, c'est un dérivé de *grève* 'rivage' à l'aide du suffixe d'adjectifs de relation *-in* que l'on trouve par exemple dans *alpin*, *girondin*, *levantin*, formés de la même façon. *Grévin*, qui signifie donc 'qui appartient à la grève', 'qui vit sur la grève', s'intègre tout naturellement à cette série, peut-être sous l'influence de *cotentin* 'mouton d'une race originaire du Cotentin'.

L'enquête complémentaire de 1997 a permis cependant de nuancer l'idée d'un terme régional généralisé : certains de nos témoins interrogés sur le mot employé pour 'mouton élevé dans la baie du Mont-Saint-Michel' ont spontanément cité *prés salé*. Deux éleveurs considèrent même *grévin* comme péjoratif et lui préfèrent *prés salé* : l'ancrage régional de ce terme commercial n'est donc pas encore réalisé.

Les agneaux de *race grévine*, sont issus de races d'origine anglaise. Quelques espèces résultent de croisements avec des *Suffolk*. Ils ont la tête et les pattes noires, sont courts sur pattes et résistants à la marche. Pour bénéficier de l'appellation, ils doivent satisfaire à des exigences très précises : être nés et élevés dans la Baie, de parents eux-mêmes de race *grévine*, et d'une mère qui doit avoir passé au moins 250 jours dans l'année sur les herbues. Ils sont bons à manger vers trois ou quatre mois (cent jours environ, mais pas avant 90 jours). Ils ont, disent les témoins, une chair plus rouge, un goût plus tendre, plus fin, moins fort, mais plus salé que celui de l'"agneau de terrain". Ces qualités peuvent d'ailleurs être transmises à l'agneau par le lait de sa mère.

Les bergers, appelés autrefois *patours* (du latin *pastore(m)*, 'berger', attesté en Normandie et dans tout l'Ouest), aidés de leurs chiens, emmènent paître dans les herbages du domaine maritime des troupeaux appartenant à plusieurs propriétaires. Les éleveurs qui n'utilisent pas les services d'un berger laissent leurs bêtes paître dans les *herbues* proches de leurs exploitations ; l'un des témoins a cité pour le lieu où l'on emmenait paître les brebis le nom de *brebiage*¹⁵), qui est actuellement "démodé".

Les animaux y restent toute la journée, se nourrissant d'herbe rase, de *glinette* (l'*obione des ports*), dérivé de *gline*, forme régionale de l'ancien

15) *Brebiage* avait en ancien français les sens de 'droit qui se prend sur les moutons', 'ensemble des moutons' ; il a pu, par extension, prendre celui de 'lieu où paissent les moutons' (par l'intermédiaire du droit payé pour la jouissance de ce lieu ?).

16) R.L. 1993, p. 79a.

français *geline* 'poule', du latin *gallina*, selon René Lepelley¹⁶) et de *criste marine*. Il n'y a pas vraiment d'herbe nocive, mais, selon une des éleveuses, les moutons délaissent la *salicorne* et les *cenilles*¹⁷). Le soir, les éleveurs *descendent* chercher le troupeau, même en été, pour le faire rentrer à la bergerie, ils sont assistés de leurs chiens et s'aident parfois d'un tracteur ou d'une moto. La marque faite à la peinture sur chaque animal et la bague portant un numéro qui est fixée à son oreille permettent de retrouver un agneau qui aurait pu rentrer le soir dans une autre bergerie en suivant une brebis qui n'est pas sa mère : l'erreur se produit presque chaque jour.

La bergerie était autrefois appelée *taudis*, avec le sens d' 'abri' qu'avait le mot en ancien et moyen français¹⁸). Elle est équipée de cases, de 'boxes' munis de râteliers et d'abreuvoirs. Chaque mère partage une case avec son petit. Le bélier est logé avec les brebis, mais on prend la précaution de le retirer avant les périodes de chaleur des femelles "pour qu'il soit en forme".

Les dénominations de *brebis*, *agneau*, *agnelle*, *bélier*, *mouton* semblent les plus couramment utilisées, mais certains termes régionaux sont encore employés.

L'ensemble du troupeau est le plus souvent désigné par le terme générique de *moutons*. Un seul éleveur utilise le terme collectif *les bercas*, issu de *berbecalem*, dérivé du bas-latin *bervice(m)*, du latin classique *vervice(m)* 'mouton' et qui est attesté dans certains parlers de Basse-Normandie (RL 1993).

Pour désigner les brebis en général, outre *berbis*, forme originelle du mot, lui aussi issu de *berbice(m)*, sans la métathèse (ou inversion) du *r*, qui s'est produite en français standard, les termes le plus souvent cités sont *queue* et *caigne*. *Queue* est un dérivé de *queue*, du latin *cauda*, et *caigne* est probablement issu du bas latin **cania*, dérivé du latin classique *canis*. Ces deux substantifs désignant l'un un 'animal à queue' et l'autre une 'chienne' sont des dénominations ironiques d'un animal familier. On les rapprochera d'autres termes employés en Basse-Normandie, *quétou* 'âne', *quétou* 'cochon', animaux désignés en patois d'après leur queue ; quant aux produits de **cania*, outre le moyen français *caigne* 'chienne' et *cagne* 'chose de peu de valeur', on peut citer l'argot *cagne* au sens de 'mauvais cheval', et *cagnot*, 'petit âne' dans le parler de la région de Nantes : il s'agit là du sens de 'mauvais animal', sens péjoratif certes, mais probablement aussi hypocoristique, c'est-à-dire à valeur affective : c'est ainsi que dans de nombreux parlers de Basse-Normandie, un

17) Il s'agit de deux plantes de la famille des chéopodiées. La *salicorne*, *salicornia herbacea*, en moyen français *salicor*, du latin *sal* 'sel' et *cornem* 'en forme de corne', est une plante herbacée qui croît sur les terrains salés. Ses feuilles sont réduites à des écailles. La *cenille* a pour nom scientifique *chenopodium album*. Le terme *cenille* est attesté sous des formes assez proches au nord de la Manche et dans la Hague. Il est aussi attesté à l'île de Ré sous la forme *sénile* (f), et l'on en trouve des dérivés dans les parlers angevins : *cheniyette*, à Amboise *cheniyère*. L'étymon commun à tous ces substantifs est le latin *cinisculum*, diminutif de *cinis*, 'cendre' : les feuilles de cette plante semblent avoir été saupoudrées de cendre blanche.

18) Du scandinave *tjald*, 'tente', d'où l'ancien français *tialz*, 'tente que l'on dressait sur les navires quand ils étaient au repos', et le moyen français *se tauder* ou *se taudir*, 'se mettre à l'abri'. *Taudis* a d'abord été un terme de guerre, désignant un abri dans une fortification, mais il a pu, au XVI^e siècle, prendre des sens variés, dont ceux de 'berceau de jardin fait en voûte', 'toit en auvent', 'mansarde'. A partir du XVII^e siècle, le sens de 'logement misérable' s'est imposé.

autre dérivé de *canis*, *canaille*, sous la forme *quenaille* ou *quenâle*, est le terme hypocoristique employé pour *enfant*.

La vitalité de ces deux termes est confirmée par le fait qu'ils ont des dérivés : sur *queue*, le verbe *quétiner*, 'mettre bas', le substantif *quétin*, 'agneau', attesté dans les parlers d'Ille-et-Vilaine. Sur *caigne*, *caignon* qui désigne aussi l'agneau.

Selon l'une des éleveuses, on appellera "facilement" *jarse* la jeune femelle qui n'a pas encore agnelé. Ce substantif, d'origine francique¹⁹), qui apparaît dans les parlers de Picardie, de Flandre et du Hainaut sous les formes *germe/gerne*, a généralement dans le domaine normand les formes *gerce/gerche* et désigne la jeune brebis qui n'a pas encore porté. *Jarse* est donc la conservation, en français régional, d'un terme dialectal qui permet d'exprimer une réalité pour laquelle le français n'a pas de mot. Dans cette forme *jarse*, donnée spontanément par un témoin, on note la marque de l'hésitation dans la prononciation entre *ar* et *er* : la tendance en Normandie est à une prononciation *er*, qui en patois fait passer *argent* à *ergent*, *charette/carrette* à *chérette/quérette*, mais on peut rencontrer l'inverse, par hypercorrectisme, correction d'une "faute" qui n'existe pas : c'est le cas ici.

Le bélier (selon les éleveurs, il y en a un pour cinquante brebis, ou un pour cent, ou encore douze pour trois cents) peut aussi porter le nom de *belin/blin* : "un blin, ça fait du travail !". Le terme est employé par deux éleveurs normands et rejeté par le berger breton : "un bélier, on dit un bélier ! De l'autre côté, en Normandie, ils disent un blin. Nous, on l'a dit pas". *Belin* était le terme employé en ancien français pour désigner le bélier, avant que ce dernier mot, de même origine mais avec un suffixe différent, ne s'impose au début du XV^e siècle en français standard. *Belin/blin* s'est cependant conservé dialectalement, non seulement en Normandie, mais aussi en Bretagne²⁰), contrairement à l'opinion de notre témoin. Il s'est aussi maintenu dans la Baie en français régional, comme on peut le constater, mais en concurrence avec *bélier*.

Le bélier peut, dès l'âge de 8 ou 9 mois "sauter une brebis" (en général plutôt au mois d'août et de nuit). Ce verbe *sauter*, transitif, était employé en moyen français au sens de 'couvrir une femelle' concurrentement avec *saillir*²¹) et s'est conservé régionalement, en Normandie et ailleurs. Mais on dit aussi "il est tombé dessus" ou "il l'a empli". Cela se produit en général plutôt de nuit, et en juillet ou en août, époque où les femelles sont en chaleur : "olle/elle est en cha" ou en *tcha*, littéralement 'en chaud'²²) "i sont chaudes", "elle

19) Cf. FEW tome XVI p. 31b, **germia* (francique) 'agneau'.

20) Cf. FEW XV, 2, 90b *belle*, moyen néerlandais 'cloche', par allusion au mâle conducteur du troupeau, qui porte une clochette.

21) Les deux verbes ont d'ailleurs le sens général de 'sauter, bondir', d'où 'couvrir une femelle' ; *sauter* est issu du bas latin *saltare*, dérivé du latin classique *salire* 'sauter', verbe qui est à l'origine de *saillir*.

22) Du latin *calidus*, 'chaud'. En tant qu'adjectif, *chaud(e)*, 'en rut' est attesté depuis le XIII^e siècle. En tant que substantif, il signifie 'chaleur, ardeur', et peut avoir pris ce sens spécialisé par contamination de celui de l'adjectif. Il en est de même du verbe *réchauffer*, dont l'emploi intransitif direct avec un sujet animé est inconnu du français : dans un tel emploi le sujet est toujours un aliment.

réchauffe". Mais la saillie peut avoir lieu à un autre moment, ce d'autant plus que certains éleveurs possèdent maintenant des machines qui permettent de régler les chaleurs des brebis et donc d'échelonner la reproduction.

Certains éleveurs, au moment où les femelles sont en chaleur, badigeonnent de marqueur bleu le ventre du bélier ce qui leur permet de vérifier lesquelles ont été saillies grâce aux marques bleues laissées par le mâle sur l'arrière-train des femelles.

On notera qu'une brebis a généralement des petits vers un an et demi. L'un de nos témoins donne à cette jeune femelle la dénomination d'*antenaïse* terme spécialisé, qui désigne en français "les ovins de dix à dix-huit mois²³⁾". Actuellement cependant, il peut se produire qu'une femelle née en janvier ait un petit en décembre suivant.

Quant aux mâles castrés ("à l'élastique"), dès la naissance selon une exigence liée à l'appellation d'origine contrôlée, ils "restent *agneaux*". *Caignon* est cité deux fois, ainsi que *égné*, *ingnau*, formes archaïques et dialectales correspondant à *agneau*²⁴⁾. Un témoin emploie le masculin *antenaïs* avec le sens de 'jeune animal castré', sens pour lequel un autre propose *gatte*²⁵⁾, ou le terme commercial *agneau de boucherie*.

Les vieilles bêtes sont ou des brebis ou des béliers, puisque les *agneaux de boucherie* sont abattus très jeunes. Pour le vieux mâle, le seul terme proposé par un témoin est *vieux couillard* : le substantif seul est attesté en français standard pour qualifier certains mâles d'animaux qui ont de gros testicules²⁶⁾, et particulièrement le bélier ; pour les vieilles femelles, deux ont cité *vieille capote*²⁷⁾, deux autres *vieille calanche*²⁸⁾. L'animal méchant, qui *dague*, 'qui

23) *Antenaïs*, -aise, figure dans le Dictionnaire Robert (p. 89a). C'est un dérivé de *antan*, du latin **anteannum*, 'de l'an passé'. En ancien français, il désigne plus généralement tout animal (veau, cheval...) né dans l'année précédant celle qui court. On peut rencontrer le mot sous les formes *antenois(e)*, *antenaïs(e)*, *antenet*, *antenas*.

24) L'ancien français avait au singulier *agnel*, au pluriel *agneaus* : le français moderne a refait le singulier sur le pluriel. De nombreux patois ont conservé les deux formes, et présentent en outre au singulier l'amuissement de la consonne finale, trait du français entre le XIII^e et le XVI^e siècle, et conservé aussi dialectalement : d'où *égné*. En outre, toujours en français, la voyelle initiale du mot a été nasalisée sous l'influence de la consonne nasale qui la suivait. La dénasalisation a eu lieu en français fin XVI^e-début XVII^e siècle, mais les patois n'ont pas toujours suivi l'exemple du français standard, d'où *ingnau*.

25) Peut-être déverbal de *gâter*, du latin *vastare* 'gâter, endommager'. L'adjectif *gate*, 'gâté, altéré, affaibli' est attesté dans les parlers de la Charente et du Centre : l'animal castré, empêché de se reproduire, peut être considéré comme altéré dans son intégrité.

26) Du latin *coleus*, 'sac de cuir', d'où est issu le français *couille*, 'testicule'.

27) Le sens du terme n'est pas très clair. On peut le rattacher à *capote*, 'grand manteau à capuchon', l'animal âgé pouvant être comparé implicitement à un vieux vêtement ; ou bien il viendrait de l'adjectif *capot*, employé dans la locution *être capot* 'ne pas avoir fait de levée au jeu de piquet' (1690), d'où 'être ruiné'. L'adjectif *capot* a pris dès le XVII^e siècle le sens de 'ruiné, interdit, confus' et est attesté avec ces sens dans plusieurs parlers d'oil occidental. On peut imaginer que le féminin *capote* désigne une bête "près de la ruine". On notera que *capot* est un dérivé du substantif *capote*, la défaite complète au jeu étant considérée comme une *capote* qu'on jette sur le vaincu (explication de Littré).

28) Peut-être à rapprocher de l'argot *calancher* 'mourir', lui-même dérivé de *caler*, 'baisser les voiles', 's'arrêter', d'où le sens métaphorique du verbe dérivé : 'cesser de vivre', dont *calanche* serait le déverbal, et signifierait 'animal près de mourir'. Les parlers haut-normands ont *caleux*, 'paresseux', et ceux du Bessin *calard*, de même sens.

donne des coups²⁹⁾ peut être appelé *bourrique*, terme nettement dépréciatif, ou *brebis meneuse*.

Aux environs de Noël, "on est en plein dans les moutons" : c'est la période des naissances, l'agnelage, ou *inglage* ou *inglaison*, dérivé d'*agneau*. Les brebis sont prêtes à *quétiner*, verbe attesté en Ille-et-Vilaine sous la forme *quetiner*, ou à *faire agneau*, ou plus simplement à *faire*, le verbe seul suffisant dans le contexte de l'élevage : on dira ainsi "elle en a fait un", pour la brebis qui a agnelé³⁰⁾. L'agnelage se produit souvent le soir ou la nuit, et les brebis mettent bas le plus souvent seules, bien qu'elles aient parfois besoin d'aide ou de surveillance.

Une brebis a en général un petit à la fois, mais il peut se produire qu'une femelle ait des jumeaux, plus rarement des triplés. On dit alors qu'elle a *doublé* ou *fait des doubles* ou *des triples*. On peut poser la question suivante : "est-ce qu'il y a beaucoup de *doubles* ?", qu'il faut comprendre ainsi : "y a-t-il beaucoup de brebis qui ont eu des jumeaux ?". La réponse "trois", par exemple, indiquera que trois brebis sont dans ce cas et que six agneaux sont nés.

Une brebis qui a elle-même un agneau n'accepte pas de laisser téter un petit qui n'est pas le sien. Mais si elle a perdu son agneau, l'un des éleveurs verse un peu de lait de cette brebis sur le dos de l'agneau orphelin et la brebis l'accepte alors généralement.

La question portant sur les maladies qui peuvent affecter le troupeau, a suscité des réponses variées : les moutons peuvent avoir "mal aux pieds", indique un berger. Une éleveuse précise qu'il s'agit d'une "boiterie des brebis", le *piétin* (dérivé de *pied*, attesté en français standard), un échauffement entre les deux doigts ("ça blanchit"), dû à l'humidité. Pour y remédier, il faut, dit le berger, leur couper la corne. L'éleveuse préconise plutôt "un coup de bombe", c'est-à-dire la pulvérisation d'un produit antiseptique sur la plaie ; d'autres expliquent qu'il faut la dessécher en appliquant un produit qui la cautérise.

Parmi les parasites, outre la *gale* et la *teigne*, qui peuvent atteindre la peau des bêtes et faire tomber leur laine, les témoins évoquent le pou du mouton, qui suce le sang de l'animal et peut le faire dépérir, tout en précisant que ce parasite est en voie de disparition grâce à l'usage d'insecticides et à l'obligation faite aux éleveurs de baigner leurs bêtes au moins une fois par an.

Un éleveur disait "autrefois" d'une brebis contaminée "elle est *cousue de berdins*". Ce substantif n'est pas attesté en Normandie, mais l'est, sous cette

29) Un des sens de *daguer*, (de *dague* 'poignard', du latin *daca*, 'épée de Dacie'), était en moyen français 'frapper d'un coup de corne' (1572) ; ce sens s'est conservé dans les parlers de la région de Dol : 'frapper avec les cornes des vaches' (FEW) ; on voit ici qu'il s'est étendu aux ovins.

30) Ce sens du verbe *faire* (latin *facere*) est attesté en français moderne dans "faire un enfant", "faire ses petits" : cf. au XVI^e siècle, Clément MAROT, dans sa traduction de la *Première Eglogue des Bucoliques* de Virgile : << [...] Car maintenant (je te prometz) elle a [s.e. la brebis] / *Faict* en passant pres de ces Coudres là / Qui sont espez, deux gemeaux Aigneletz >> (v. 31-33). Mais l'emploi du verbe avec ellipse du complément d'objet au sens de 'mettre bas' n'est pas attesté en français standard.

forme ou d'autres proches, dans un certain nombre de parlers voisins, notamment dans la région de Dol-de-Bretagne. Il a pour étymon le latin *vervecinus*, dérivé de *vervex*, 'mouton' devenu en bas latin *berbecinus* ; il signifie littéralement 'relatif au mouton', et désigne en général le pou du mouton dans les différents parlers dans lesquels il est attesté. On peut constater ici encore que dans cette région limitrophe de la Bretagne, l'influence du parler voisin est sensible. Quant à l'adjectif *cousu*, usité en français standard dans la seule expression *cousu d'or*, il est ici d'un emploi archaïque, attesté du XVIII^e au début du XX^e siècle, avec le sens de 'couvert' (de coups, de blessures) ou 'plein' (de cicatrices, de rhumatismes) (FEW et TLF).

Les témoins ont enfin mentionné une affection qui atteint les moutons, la *douve*³¹. Un des bergers n'en décrit que les conséquences : "c'est-à-dire qui bavent. I crèvent net". Le second évoque une "*douve foudroyante*", contractée par les bêtes après avoir bu de l'eau croupie. Il cite encore plusieurs autres *douves* : la *lente*, transmise par les fourmis, une autre qui atteint les moutons qui "mangent les faines" (?), et même une quatrième, qu'il ne décrit pas. Selon l'éleveuse, il en existe deux seulement, la *grande* et la *petite* ; ce sont des affections dues à un ver, plus précisément à des larves et que l'on peut soigner : "on vermifuge les bêtes", "on emploie un douvicide".

Ce que l'on peut conclure de cette évocation de la *douve*, c'est que pour deux des témoins ce substantif semble désigner toute affection sérieuse qui atteint les moutons, et s'emploie comme un équivalent de *maladie*.

A propos de ce terme, René Lepelley (VdS 1974)³² indique qu'il désigne en français "le ver trématode ou distome qui provoque la maladie. Mais dans la langue des paysans du Val de Saire, comme on ne voit pas ce ver, il est inutile de le nommer. Aussi le mot est-il employé pour désigner les manifestations de ce ver". Le mécanisme linguistique est le même dans la baie du Mont-Saint-Michel, et il est même allé plus loin, le sens du terme étant encore plus général.

Outre ces maladies, les bêtes courent un risque particulier, celui de l'enlèvement quand elles passent à marée basse dans les *criches*, les lits des rivières qui sillonnent la Baie ou quand elles traversent les *filandres*, anciens lits de rivières remplis d'eau : "J'avais une brebis d'*enlisée*, y avait pas moyen de la *déliser*. J'ai pris des cordes, j'la tirais par la tcheue ('queue'), rin à faire, pas moyen de la *déliser* !" Si *s'enliser*, 's'enfoncer dans un sable mouvant',

31) *Douve* a pour origine le bas latin *dolva*, "probablement d'origine gauloise, relevé chez Euchérius, évêque de Lyon" (BLOCH-WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4^e éd., Paris 1964).

32) René LEPELLEY, *Le parler normand du Val de Saire*, op. cit. (RL VdS 1974) p. 296, notes 19 et 20. L'auteur ajoute à propos de la *douve* que ce terme désigne aussi en français une renouée qui pousse dans les marais et qui présente deux espèces, la *petite douve* et la *grande douve*, et explique à leur sujet que "dans un cas comme dans l'autre, le deuxième emploi du mot *douve* vient de ce que l'on a cru que c'était la plante qui faisait naître le ver, ou, ce qui revient au même, qui provoquait la maladie." Il signale que cette croyance est ancienne puisqu'on la trouve déjà dans un texte du XVI^e siècle : "Une maladie que l'on appelle *douve* vient aux brebis de manger une herbe qui semblablement est nommée *douve*."

dérivé de *lise*, 'terre molle', 'sable mouvant'³³ est attesté depuis le XV^e siècle en Normandie et en Haute-Bretagne avant de devenir courant en français, *déliser* n'existe pas en français standard ; il est cependant employé dans la région de Dol avec le sens de 'sortir de la boue' (FEW). Le verbe a été créé lui aussi sur la base *lise* avec le préfixe *dé-* ; cette formation qui s'inscrit dans le système de dérivation du français, ne choque pas et a pu être considérée comme du français standard³⁴ et donc adoptée en français régional, ce d'autant plus qu'un tel néologisme régional correspond à un besoin de la langue, puisqu'il n'existe pas en français de verbe exprimant l'idée inverse d'*enliser*, celle de 'sortir de la lise'.

Le troupeau peut aussi être surpris par un orage accompagné de vent qui pousse les bêtes vers la mer : "un jour, ils étaient arrivés à Jullouville, alors qu'ils venaient de Bretagne". Le brouillard peut également les faire s'égarer, même si, selon un des témoins, "les moutons se perdent rarement". Quant aux renards et aux voitures, ils ne constituent pas un véritable danger pour la vie des moutons.

Les agneaux de prés salés sont vendus plus cher que "l'agneau de pays", à une coopérative, à des bouchers de la région ou à des particuliers. Leur laine aussi est commercialisée. La tonte, effectuée autrefois à la main à l'aide de ciseaux spéciaux, les *forces*³⁵, nécessitait deux personnes pour une centaine de brebis par jour. Actuellement, des professionnels vont de ferme en ferme, en juin et juillet, équipés d'une tondeuse électrique et peuvent tondre plus de deux cents bêtes par jour, chacune fournissant environ deux kilos d'une laine de qualité médiocre à cause du sable qu'elle contient. Elle est vendue à une coopérative qui la centralise et se charge de la commercialiser ultérieurement.

Les éleveurs qui portent un regard critique sur leur métier le considèrent comme "exigeant et prenant" et ne souhaitent pas toujours voir leurs enfants leur succéder. Mais certains jeunes le font, aidés par la prime octroyée par l'État pour les troupeaux de plus de deux cents bêtes. Ils se forment auprès de leurs parents, mais peuvent aussi recevoir les conseils de techniciens spécialisés.

En ce qui concerne le lexique spécialisé des bergers et des éleveurs, le français standard ou technique domine, car, ainsi que l'a fait remarquer une éleveuse, si l'on veut être compris du vétérinaire, il faut employer le "bon français" ; mais quand le français standard ne possède pas de terme technique pour exprimer une réalité précise, c'est alors que le français régional, qui puise ici ses racines dans les parlers locaux de Normandie ou de Bretagne, se maintient naturellement.

33) Cf. FEW V 332a, *ligitia* (gaulois) 'écume' et ALN I 38 'endroit humide dans un terrain' ; on a *lise* dans la région du Mont-Saint-Michel.

34) Cf. les couples *encoller/décoller*, *emballer/déballer*, *enterrer/déterrer*, par exemple, et *infra* haut *empommer/dépommer* en français régional.

35) *Forces*, du latin *forfex*, 'ciseaux' : grands ciseaux qui n'ont pas de clou au milieu, mais qui sont joints par un demi-cercle d'acier faisant ressort, et qui servent à tondre les brebis, les haies, les draps (FEW). Le terme existe en français depuis le XII^e siècle, et est attesté dans les parlers de l'ouest d'oil.

Bibliographie 1998

par Henry DECAËNS

I - Livres et brochures

Abbaye du Mont-Saint-Michel : fiche découverte 1. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s. d. [1996]. - Non pag. [6 p.] ; 30 x 21 cm.

Document conçu pour les enfants de 6 à 12 ans par Florence Peigne, enseignante détachée par l'Éducation nationale auprès du Service des actions éducatives de l'abbaye. Elle sait comment parler aux enfants, faire appel à leur imagination et leur apprendre à regarder. Beaucoup d'adultes tireraient un grand profit à lire cette fiche simple et bien faite.

Abbaye du Mont-Saint-Michel : fiche enseignant. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, 1997. - 16 p. ; 30 x 21 cm.

Complément de la fiche découverte 1, ce document également conçu par Florence Peigne s'adresse aux enseignants qui souhaitent venir avec leurs élèves au Mont-Saint-Michel. Non seulement il a le mérite de présenter très clairement le monument, mais il propose aussi de nombreuses et excellentes pistes de réflexion pédagogique.

Architecture civile et militaire : jeu de piste au Mont-Saint-Michel. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s.d. [1997]. - 20 p. ; 30 x 21 cm.

Jeu de piste intelligent conçu par Jean-Luc Legros. Il permet aux enfants de saisir l'utilité des fortifications et de comprendre comment les défenseurs du Mont ont pu résister aux Anglais durant la guerre de Cent Ans.

BAYLÉ Maylis, BOUET Pierre, BRIGHELLI Jean-Paul et al. - **Le Mont-Saint-Michel : histoire et imaginaire.** - Paris : Ed. du Patrimoine ; Arcueil (Val-de-Marne) : Anthèse, 1998. - 256 p. : ill. en noir et en coul. ; 28 X 25 cm. - ISBN 2-85822-223-1 et 2-912257-02-6. - 450 F.

Un livre rédigé par une équipe de spécialistes : Maylis Baylé, Directeur de recherche au C. N. R. S., Pierre Bouet, maître de conférences de latin médiéval à l'Université de Caen, Jean-Paul Brighelli, historien de la littérature, Monique Dosdat, conservateur en chef à la bibliothèque municipale de Caen, Nicolas Faucherre, maître de conférences à l'Université de La Rochelle, Claude Larssonneur, professeur de géologie à l'Université de Caen, François Neveux, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Caen, François Saint-James, conférencier à l'abbaye, et nous-même. Chacun a été chargé de rédiger un chapitre en fonction de ses compétences, si bien que le livre aborde tous les aspects du Mont : le site, l'histoire des origines à nos jours, les manuscrits, le rayonnement spirituel et intellectuel, les pèlerinages, l'architecture de l'abbaye, le village, les fortifications, les restaurations et la place du Mont dans la littérature. C'est la première fois que l'on traite de sujets aussi diversifiés dans un même

ouvrage. De plus, un effort tout particulier a été effectué pour soigner l'iconographie ; celle-ci fait une large place aux photographies anciennes et aux dessins des architectes. Le Mont méritait bien qu'on lui consacre un livre aussi dense et d'une telle beauté.

BOULAN Charles. - **Le Canton de Pontorson.** - Rennes : éd. Alan Sutton, 1995. - 128 p. : ill. en noir ; 23,5 x 16,5 cm. - (Mémoire en images) - ISBN 2-910444-49-X. - 110 F.

Un recueil de photographies, souvent très amusantes, sur la vie locale des communes du canton de Pontorson, de la Belle Époque à la dernière guerre. Une quinzaine de pages sont consacrées au Mont-Saint-Michel.

BOURDON Sophie. - **L'église romane de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.** - Université de Rennes II Haute Bretagne, 1997. - 131p. : xxv p. d'ill. ; 30 x 21 cm.

Sophie Bourdon est originaire du Mont où ses parents sont hôteliers ; elle connaît particulièrement bien l'abbaye qu'elle fait visiter depuis plusieurs années durant ses vacances. Ce n'est donc pas un hasard si elle a choisi l'église abbatiale comme sujet de mémoire de maîtrise d'histoire de l'art. Elle fait une bonne synthèse de tout ce que l'on sait sur cet édifice et tente d'apporter quelques interprétations nouvelles ; son travail est sérieux et intéressant.

Les Classes du patrimoine au Mont-Saint-Michel. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s. d. [1997]. - 14 p. ; 30 x 21 cm.

Petit dossier conçu par Florence Peigne pour donner les informations pratiques et présenter les différents thèmes pouvant être abordés dans les classes du patrimoine qu'organise le Service des actions éducatives

CORNEN Hélène, PLISSON François ill. - **Tristan, 5 : Bolbec le Noir.** - Dargaud, 1991. - 48 p. : ill. en coul. ; 30 x 23 cm. - ISBN 2-87129-064-4. - 53 F.

La terreur règne dans la baie du Mont-Saint-Michel depuis que Bolbec le Noir, un chevalier qui s'est associé aux voleurs, attaque les pèlerins. Le scénario de cette bande dessinée ne présente guère de surprises, ce qui explique peut-être que ce titre n'ait pas retenu notre attention lors de sa parution.

COUILLARD Émile. - **La Mère Poulard ;** préf. d'Éric Vannier. - Rennes : La Découverte, 1997. - 87 p. : ill. en noir ; 21 x 15 cm. - (L'Amateur averti, ISSN 1255-2305) - ISBN 2-84265-030-1. - 60 F.

Retirage d'un petit livre très sympathique sur la "reine des hôtelières" par le chanoine Couillard qui a été curé du Mont-Saint-Michel de 1907 à 1935.

Le cycle des apprentissages premiers au Mont-Saint-Michel : guide pédagogique et pratique pour une visite à la journée. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s. d. [1997]. - 30 p. ; 30 x 21 cm.

Un dossier conçu pour les enfants des classes maternelles par des personnes travaillant au Service des actions éducatives de l'abbaye, Martine Marie, Nelly Chometon et Annick Fillatre. Il s'adresse aux groupes scolaires disposant d'une journée pour découvrir l'abbaye. On y privilégie donc, à juste raison, les belles légendes du

Mont (le loup converti, le petit Bain, le dragon d'Irlande) et les faits historiques merveilleux (la vocation de saint Aubert, les pèlerinages de pasteurs).

DECAËNS Henry. - Le Mont-Saint-Michel. - Paris : Caisse nationale des monuments historiques et des sites : éditions du Patrimoine, 1997. - 64 p. : ill. en coul. ; 22,5 x 11 cm. -(Itinéraires du patrimoine, ISSN 1159-1722) - ISBN 2- 85822-191-X. - 39 F.

Nous sommes bien mal placé pour parler de ce nouveau guide, mais nous pouvons tout de même dire que nous sommes séduit par la qualité de sa maquette et de son iconographie.

DESQUESNES Rémy. - Le Mont-Saint-Michel rendu à la mer. Caen : Conseil régional de Basse-Normandie, 1998. - 119 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 x 21 cm. - ISBN 2-911707-060

Rémy Desquesnes, professeur d'histoire détaché par l'Éducation nationale au Conseil régional de Basse-Normandie, a réalisé ce dossier pédagogique pour les enseignants qui souhaitent étudier le Mont et sa baie. Il ne se contente pas de présenter la baie et de faire une synthèse de l'histoire du Mont ; il consacre aussi toute une partie au projet de rétablissement du caractère maritime que soutient la région. Les textes rédigés par l'auteur sont souvent complétés par des extraits bien choisis des meilleurs livres écrits sur le Mont. Quant à l'iconographie, elle est superbe, parfois même inédite. Ce dossier remarquable a été envoyé gratuitement à tous les établissements scolaires de l'Académie ; on aimerait que toutes les régions soient aussi efficaces pour faire connaître leur patrimoine naturel et architectural.

EVE Jean-Loup, HERVÉ Alain. - Mont-Saint-Michel au-delà du temps. - Saint-Lô : éditions Aquarelles, 1997. - 144 p. : ill. en coul. ; 25 x 32 cm. - ISBN 9509719-0-3. - 300 francs.

Un album séduisant, grâce aux aquarelles de Jean-Loup Eve qui sont très jolies. En revanche, le texte d'Alain Hervé ne présente guère d'intérêt, à l'exception du passage sur l'omelette qui est assez amusant (p. 106). C'est vrai qu'il n'est pas facile d'écrire un texte original sur le Mont lorsqu'on s'interdit d'en faire une présentation historique ou architecturale.

GUILLIER Gérard. - Nous avons bâti le Mont-Saint-Michel. - Paris : Gisserot, 1998. - 64 p. : ill. en noir ; 24 x 17 cm. - (Guides Gisserot) - ISBN 2-87747-308-2. - 52 francs.

Réédition par Jean-Paul Gisserot d'un livre qui était au catalogue des éditions Ouest-France depuis une vingtaine d'années. Le format du livre est un peu plus grand, le texte a été quelque peu remanié et quelques dessins ont été refaits. Mais cette nouvelle édition a les mêmes qualités pédagogiques que la précédente. Rappelons que Gérard Guillier est architecte et qu'il a été un remarquable conférencier de l'abbaye de 1950 à 1992.

Lire le Mont-Saint-Michel : recueil de textes. - Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s. d. [1996]. - Non pag. [49 p.] ; 30 x 21 cm.

Un dossier très utile car il rassemble des textes sur le Mont-Saint-Michel de genres très différents, littéraires ou historiques, présentés par ordre chronologique.

Réalisé par Florence Peigne, il s'adresse en premier lieu aux élèves des classes du patrimoine mais peut intéresser un public bien plus large.

MONMARCHÉ Marcel. - Le Mont-Saint-Michel. Illustrations d'après les eaux-fortes de Henri Voisin, les plans d'Édouard Corroyer, d'anciennes estampes et des photographies de Jean Voisin, E. Hamonic et Neurdein. - Publié par les Chemins de Fer de l'État, s.l.n.d. [vers 1922]. - 32 p. : ill. en noir ; 13,5 x 20,5 cm. Réimprimé en 1997 à Rouen par les Éditions du Veilleur de Proue. - ISBN 2-912363-04-7

Un album plus intéressant pour ses illustrations que pour son texte qui est nécessairement un peu sommaire.

PERNOUD Régine, COURAULT Patrick. - Voyage au pays de l'Archange. Le Mont-Saint-Michel et sa baie. - Cherbourg : éd. Isoète, 1997. - 144 p. : ill. en coul. ; 25 x 27 cm. - ISBN 2-905385-77-4. - 250 F.

Un bel album de photographies, souvent insolites, précédé d'une présentation historique de Régine Pernoud, sans doute l'un des derniers travaux de l'historienne qui est en effet décédée le 22 avril dernier.

PIGEON Émile-Aubert - Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie Genêts-Tombelaine. - Becherel : Librairie Anthare de Schuyter, 1997. - VIII-411-XIII p. ; 21 x 15 cm. - ISBN 2-9511204-0-0. - 160 F.

Retirage à deux cents exemplaires d'un excellent livre du chanoine Pigeon sur Genêts dont l'histoire est intimement liée à celle du Mont-Saint-Michel.

SEGUIN Jean-François. - Mont-Saint-Michel : la reconquête d'un site. - Paris : le Cherche Midi, 1998. - 320 p. : 24 X 16 cm. & 2 cahiers de photos. - ISBN 2-86274-584-7. - 142 F.

Jean-François Seguin est passionné par la baie qui est le berceau de sa famille et sur les bords de laquelle il passe ses vacances. Il a participé à la préparation de la décision prise en 1995 par le Premier ministre de rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Mis à la disposition de la mission Mont-Saint-Michel par le Ministère de l'Équipement, il a été chargé de reconstituer les étapes du projet, depuis la construction de la digue-route en 1879. Comme il le rappelle dans sa postface, il était en effet utile "de comprendre les motifs et les circonstances qui s'étaient jusqu'ici opposés à sa réalisation." Ce livre est le résultat de cette "descente aux archives" ; tous les Amis du Mont devraient le lire car il permet de mieux comprendre la genèse des propositions qui devraient être réalisées dans les années à venir.

SINSOILLIEZ Robert. - Prisonniers au Mont-Saint-Michel. - Saint-Malo : L'Ancre de Marine, 1997. - 351 p. : 32 p. d'ill. ; 22 x 15,5 cm. - ISBN 2-84141-112-5. - 165 F.

Complétant les travaux d'Étienne Dupont, grâce à de fructueuses recherches d'archives, Robert Sinsoilliez, membre de notre Association, nous livre une grande fresque sur la vie effroyable des prisonniers enfermés dans l'abbaye transformée en prison de 1793 à 1863. On est souvent surpris par la sévérité des peines naguère prononcées par les tribunaux et par la pénibilité du régime pénitentiaire appliqué notamment aux détenus de droit commun.

VISSET Alain - Forêt de Scissy et de Brocéliande. Les cataclysmes, les raz de marée, la forêt de Scissy en baie du Mont-Saint-Michel et la légende arthurienne en forêt de Paimpont. Réalités ou légendes ? - Centre de documentation des historiens locaux et des auteurs éditeurs de Gévezé, 1997. - 62 p. ; 21 x 29,7 cm. - ISBN 2-695-02833-6-5. - 60 F.

Seules les 32 premières pages de ce fascicule concernent la forêt de Scissy. L'auteur, résumant les conclusions d'un petit colloque qui s'est tenu à Bécherel le 16 novembre 1996, rappelle que si la *Revelatio* (Ms 211 d'Avranches) mentionne une forêt en baie du Mont-Saint-Michel, elle ne précise pas quand elle a disparu. A l'époque où ce texte a été écrit, au X^e siècle, le Mont-Saint-Michel était déjà une île. C'est dans un texte bien postérieur, *Varia ad historiam Montis sancti Michaelis spectantia* (Ms 212 d'Avranches), écrit à la fin du XV^e siècle, qu'apparaît la légende de la forêt submergée au cours du mois de mars 709. La légende s'est ensuite embellie. On sait aujourd'hui qu'elle s'oppose à toutes les données scientifiques. Il y a bien eu une forêt dans la baie mais la mer l'a submergée depuis 8 000 ans !

II - Articles

BÉASSE Jean. - Mgr Bravard, le "sauveur" du Mont Saint-Michel. *Les Annales du Mont-Saint-Michel*, 1997, n° 3, p. 2-4, et n° 4, p. 2-4.

Un article sur l'œuvre de Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches de 1862 à 1875, qui contribua à sauver l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Après la fermeture de la prison en 1863, Mgr Bravard loua en effet les bâtiments aux Domaines afin de les restaurer et de faire revivre les pèlerinages. Cet article reprend pour l'essentiel les recherches effectuées naguère par le chanoine Joseph Toussaint qui a publié en 1978 un remarquable ouvrage sur Jean-Pierre Bravard que le regretté Joseph Le Clerc avait préfacé.

DELABOUGLISE Laurent. - La baie du Mont-Saint-Michel : l'escale des migrants. - *Pays de Normandie. Le magazine du patrimoine, de l'histoire et de l'art de vivre*, juillet août 1998, p. 40-45.

Un article de vulgarisation sur la baie, illustré de jolies photos de Michel Chanu et Jean-Michel Leligny, qui s'insère dans un dossier sur "La Normandie sauvage".

FICHOU Bertrand. - Visite guidée sur le Mont-Saint-Michel. - *Enfant +*, supplément au n° 253 d'*Enfant Magazine*, septembre 1997, p. 28-31.

Un petit dossier pour les enfants de 5 à 8 ans et des conseils pratiques pour ceux qui les accompagnent. Ce dossier très bien fait a été inséré dans tous les magazines pour enfants du groupe Bayard Presse.

Le Mont-Saint-Michel sauvé des sables. *Basse Normandie, notre région. Magazine trimestriel du Conseil régional*, n° 30, mars 1998, p. 6-21.

Un dossier superbement illustré et bien documenté sur un certain nombre de questions intéressantes : le rétablissement du caractère maritime, la forteresse, la pêche et le sel, les chemins de pèlerinage et les manuscrits.

REULOS Michel. - Deux villes issues de la guerre de cent ans : le Mont-Saint-Michel et Granville. *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, septembre 1997, p. 87-93.

L'auteur, qui est membre de notre Comité d'honneur, montre que c'est pour des raisons de défense que le roi a accordé le statut de ville au Mont-Saint-Michel et à Granville.

III - Médias

Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. La baie. Journal de l'opération, n° 1, août 1997.

Ce nouveau périodique de douze pages en quadrichromie est conçu et édité par le Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Le premier numéro présente les grandes lignes du projet, donne la parole à Pierre-André Lablaude, architecte-en-chef des Monuments historiques, et à deux montoises, Noëlle Poignant, première adjointe au maire du Mont-Saint-Michel, et Michelle Le Barzic, guide à l'abbaye depuis 1978 qui a rejoint en septembre un autre monument. C'est très intéressant et très utile car les informations données sont sûres.

Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. La baie. Journal de l'opération, n° 2, décembre 1997.

Le numéro de décembre, aussi intéressant que le premier, présente l'étude hydrosédimentaire que réalise la Sogréah à Grenoble, aborde la question essentielle de l'accès au Mont-Saint-Michel, donne les résultats des investigations archéologiques réalisées au pied des remparts, donne la parole à un guide-animateur de la Maison de la baie, Nicolas Crestey, et à nous-même.

Le Mont-Saint-Michel, visite de l'abbaye (Thierry Lyonnet) RCF dimanche 6 juillet 1997, 18h15, et dimanche 13 juillet 1997, 18h15.

Le Mont-Saint-Michel : le tourisme et la vie au Mont-Saint-Michel (Thierry Lyonnet). RCF, vendredi 18 juillet 1997, 13h30, et dimanche 20 juillet 1997, 18h15.

Le Mont-Saint-Michel : la baie et le village. RCF, vendredi 25 juillet 1997, 13h30, et dimanche 27 juillet 1997, 18h15.

Le Mont-Saint-Michel : les relations Église/État. RCF, 1er août 1997, 13h30.

Lieux de mémoire : le Mont-Saint-Michel, émission présentée par Alexandre Héraud, avec la participation de Louis Malle, passeur de la baie, Jean-Luc Leservoiesier, bibliothécaire d'Avranches, Édouard Balladur, le frère Jean-Pierre Mouton, François Saint-James et quelques autres. Réal. M.-A. Garrandeau. France Culture, jeudi 24 juillet 1997, 20h30 - 21h32.

Capital, magazine présenté par Emmanuel Chain sur M6, le dimanche 14 septembre 1997, de 20h45 à 22h45.

A qui appartiennent les grands monuments historiques de notre pays et combien rapportent-ils ? Ces questions valaient la peine d'être posées. Une partie de l'émission était consacrée au Mont-Saint-Michel.

Rendez-vous avec la Lune, F3, mardi 21 octobre 1997, 11h-11h35, émission de la collection Thalassa présentée par Georges Pernoud.

Une émission sur la marée du 9 mars 1993, dont l'amplitude était exceptionnelle.

Le Mont-Saint-Michel contre vents et marées : magazine *C'est pas sorcier*, FR3, samedi 1er novembre 1997, 10h10-10h40. Présentation : Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Réalisation : Sophie Thomas-Gérard.

Une émission intelligente sur la baie, son origine géologique, sa faune, sa flore, ses habitants, le phénomène des marées, les sables mouvants et l'ensablement.

Gaïa, la 5e, vendredi 10 avril, 18h-18h30 : Le Mont-Saint-Michel redeviendra-t-il une île ?

Une émission assez bien équilibrée, selon Jacques Lucas qui y a participé.

Agora, France culture, 27 mai 1998, 20h30.

André Velter avait invité ce jour là Jean-Paul Brighelli et nous-même pour parler du livre *Le Mont-Saint-Michel : histoire et imaginaire*.

Changement de décor, France culture, 1er, 2, 3 et 4 juin, 17h-18h, une série d'émissions d'Alexandre Héraud.

1- Le Mont-Saint-Michel sera religieux ou ne sera pas : l'abbaye à travers les âges, avec François Saint-James, le Père André Fournier, Jean-Luc Leservoisier, le Père Bruno de Senneville, Nicolas Simonnet et nous-même.

2- L'Archange et le démon : le Mont Toc et tiroir-caisse, avec Le Père Bruno de Senneville, Jack Lecoq, Nicolas Simonnet, Éric Vannier, maire, Philippe Luizard et Georges Lochet, commerçants à la retraite, Paulette Laisney, qui a été institutrice au Mont, Hélène Lebrech et nous-même.

3- La "mission du Mont" lancée en 1996 pour rendre son caractère maritime au monument, avec Édouard Ballardur, Jean-Pierre Morelon, chef du projet, Philippe Unterreiner, représentant ce dernier à Saint-Lô, René Garrec, Président du Conseil régional de Basse-Normandie, Alain L'Homer, Jacques-Édouard Levasseur, professeur de botanique à l'Université de Rennes 1, Serge Neveux, pêcheur et ancien passeur, Philippe Luizard et Éric Vannier.

4- Les imaginaires du Mont, avec Didier Hulin, pilote d'U. L. M., Jean-François Seguin, qui dirige le Bureau des paysages au Ministère de l'environnement, Jean-Paul Brighelli, Paulette Laisney, ancienne institutrice au Mont et conteuse, Florence Peigne, le Père André Fournier, le Père Bruno de Senneville, Louis Malle, passeur de la baie, nous-même et quelques-autres.

Bulletin nécrologique

par Henry DECAËNS

Comme les années passées, nous avons appris le décès de plusieurs de nos amis. Nous nous associons au chagrin de leurs familles auxquelles nous adressons l'expression de nos condoléances attristées et l'assurance de notre vive amitié.

Monsieur Auguste SIMON qui avait restauré le prieuré de Vauville (Manche).

Monsieur Jean MALMEZAT, Doyen honoraire de la Faculté de droit, d'économie et de gestion (FACO).

Mademoiselle Madeleine DUMONT, adhérente depuis 1969, décédée le 2 janvier 1997.

Le Père Georges CADEL, ancien missionnaire en Afrique, archiviste diocésain de 1974 à 1979, décédé le 25 janvier 1997.

Maître Maurice LANGEVIN, conseiller général de Saint-Sauveur-Lendelin de 1945 à 1986, vice-président du Conseil général de la Manche durant de nombreuses années, décédé le 6 mars 1997.

Madame Yveline LAVIGNE, décédée à Lyon le 26 juillet 1997 dans sa 70e année. Gravement brûlée dans l'accident qui avait coûté la vie à son mari le 3 juillet 1997, elle ne lui a survécu qu'un peu plus de trois semaines. Elle était passionnée d'histoire et suivait assidûment les conférences des nombreuses sociétés savantes de Rouen où elle habitait. Elle se faisait aussi une joie de participer à nos réunions montoises.

Monsieur Jean DE SAINT JORRE, préfet honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Coutances le 3 août 1997 à l'âge de 87 ans. Cet homme très cultivé avait été, de 1962 à 1968, l'un des collaborateurs d'André Malraux au Ministère des affaires culturelles. Il était Président de la société d'archéologie et d'histoire de la Manche depuis vingt ans.

Monsieur Joseph LE CLERC, qui nous a quittés le 25 mars dernier après une longue maladie, avait présidé durant vingt ans notre association, de 1969 à 1989.

Il était né à Coutances le 26 juillet 1916, avait fait ses études secondaires à Saint-Lô et son droit à l'université de Caen. Durant la dernière guerre, il avait eu une conduite courageuse, ce qui lui avait valu de recevoir la Légion d'honneur à titre militaire et la croix de guerre 1939-1945. Il avait aussi été retenu comme prisonnier en Prusse orientale durant quatre ans. Il avait ensuite

consacré toute sa carrière à un syndicat patronal des industries du bâtiment dont il était directeur honoraire.

C'est le Père Riquet qui l'avait fait élire Président de notre Association, le 24 juin 1969. Le président Francis Ambrière et Claude Janicot, secrétaire général, souhaitaient être déchargés de leurs mandats. Le Père Riquet voulait mettre à la tête de l'association une personnalité sûre, dont les convictions religieuses, catholiques si possible, étaient indiscutables, afin qu'il n'y ait pas de heurts avec la toute nouvelle communauté qu'animait le Père de Senneville depuis le 1er juin 1969.

Avec Joseph Le Clerc, le Père Riquet était assuré de n'être pas déçu sur ce plan là. Joseph Le Clerc était en effet très favorable à la communauté montoise et son amitié pour le père Bruno a été sincère. Les enfants du Président venaient faire des retraites à l'abbaye ; c'est ainsi qu'Allix Le Clerc rencontra son futur époux, François de Castelbajac, en 1974 ou 1975 si mes souvenirs sont bons.

Le Président entretenait aussi d'excellentes relations avec l'architecte-en-chef des monuments historiques, Yves-Marie Froidevaux, qui souhaitait remeubler l'abbaye. Notre association fut ainsi tout naturellement sollicitée pour financer une partie des projets de l'architecte. A titre d'exemple, elle finança l'acquisition de la Pietà qui se trouve dans la chapelle Saint-Étienne, elle participa à l'installation de la Vierge de Balan dans l'église abbatiale et finança la copie en résine qui la remplace dans la chapelle où elle se trouvait.

Grâce à cette bonne entente, l'architecte participait aux réunions de l'association, tenant les Amis du Mont informés de ses projets et de ses travaux.

Cela donnait un grand intérêt à nos réunions. Certains d'entre vous se souviennent sans doute des plus brillantes : en 1975, la commémoration du dixième anniversaire du millénaire, réunion présidée par Michel d'Ornano, Ministre de l'industrie, et à laquelle participaient des moines de Saint-Wandrille et du Bec Hellouin conduits par leurs abbés respectifs, Dom Antoine Levasseur et Dom Grammont. Peut-être vous souvenez-vous aussi de la réunion de 1973, également très brillante, que présidait le cardinal Daniélou.

Ces réunions étaient d'autant plus appréciées qu'elles étaient suivies, après la messe, d'un repas servi dans la salle des hôtes.

Le président Le Clerc eut également la joie de voir la question du désensablement revenir à l'ordre du jour, grâce à l'action menée à partir de 1972 par le premier ministre de l'environnement, M. Poujade. Avec le soutien de leur président, les Amis du Mont suivirent le travail de celui qui était alors chargé des études, Jean Doulcier ; celui-ci fut invité à plusieurs reprises à venir nous présenter son travail. En 1983-1984, une tranche de travaux fut même réalisée ; personne pensait qu'il fallait commencer les travaux par la destruction de la digue de la Roche Thorin mais tout le monde était heureux de constater que les choses bougeaient enfin.

Joseph Le Clerc était aussi un musicien ; il était organiste titulaire des orgues de Saint-Pierre de Coutances et de l'abbaye de la Lucerne. Au Mont, il a été un ardent défenseur des *Heures musicales*. Lors des assemblées générales, il donnait toujours la parole au directeur artistique du festival, Jacques Roussel, pour qu'il présente les concerts qu'il avait programmés. Durant l'été, le président et son épouse n'hésitaient pas à abandonner leur résidence de vacances de Jullouville pour venir écouter les concerts qui étaient donnés dans l'abbaye.

Joseph Le Clerc a donc été un président très actif. Ceux qui ont travaillé avec lui se rappellent peut-être qu'il avait un caractère parfois un peu rude ; c'était un moyen pour lui de cacher avec beaucoup de pudeur ses sentiments. On doit finalement reconnaître qu'il s'est bien dépensé pour faire revivre notre association qui, après le millénaire, avait tendance à s'endormir. C'est pour le remercier de son action que nous l'avions élu à l'unanimité président d'honneur des Amis du Mont.

Francis Ambrière, président de notre Association de 1955 à 1969, est mort le mercredi 1er juillet à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Né à Paris le 27 septembre 1907, il avait hésité entre la carrière des lettres et celle de comédien, optant finalement pour la critique littéraire. Prisonnier en 1940, il rédigea *Les Grandes Vacances*, un roman sur sa captivité qui lui valut le prix Goncourt 1940, décerné en 1946. Directeur des *Guides bleus* de la Libération à 1972, président et directeur de l'"Université des Annales", il a également été directeur de *Connaissance du monde* de 1958 à 1969, vice-président du prix Albert-Londres de 1972 à 1989, vice-président de la Société des gens de lettres et membre du jury du prix Renaudot dont il était le doyen.

L'Association des Amis du Mont qui traversait une période difficile après les cinq années de sommeil de la guerre et le décès de son président, le professeur Laignel-Lavastine, retrouva une activité normale sous la présidence de Francis Ambrière. Elle était privée du siège social qu'elle partageait depuis quarante-deux ans avec la Société française des Beaux-Arts (167, rue Montmartre) ; Francis Ambrière lui permit d'être accueillie dans les locaux de la maison Hachette (79, boulevard Saint-Germain). Pour redonner quelque prestige à l'Association, il sut faire appel à de brillants conférenciers. Grâce à lui, le bulletin retrouva également une certaine consistance, malgré une situation financière peu favorable ; ce bulletin était heureusement en partie financé par de la publicité pour les *Guides bleus*. Ayant retrouvé toute sa vitalité, l'Association fut ainsi en mesure de prendre une part active à la commémoration du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel en 1965-1966. Francis Ambrière était officier de la légion d'honneur.

Informations en bref

Restaurations

Dans l'abbaye, les travaux de consolidation de la façade ouest des bâtiments romans n'est pas encore achevée.

Les travaux de consolidation de la tour Boucle se poursuivent également. L'implantation de micro-pieux d'ancrage et de chaînages de cerclage a permis de renforcer les maçonneries de la tour de l'Arcade. La structure à pans de bois de la maison de l'Arcade, attenante à la tour du même nom, a été consolidée elle aussi ; l'architecte a utilisé comme torchis un mélange de chaux et de chanvre, plus léger que le torchis précédent ; les pans de bois ont été repeints d'une jolie couleur grise et l'essentage de la couverture a été refait à neuf.

Les imaginaires

Cette découverte nocturne de l'abbaye est organisée cette année tous les soirs, sauf le lundi, du 2 juin au 29 août et du 1^{er} au 27 septembre.

Pour toutes informations sur les horaires et les tarifs, tél. 02.33.60.14.14.

Légion d'honneur

M. Léon Jozeau-Marigné, ancien vice-président du Sénat, ancien membre du Conseil constitutionnel, maire honoraire d'Avranches, président honoraire du Conseil général de la Manche, président d'honneur de notre association, a été élevé à la plus haute dignité de la Légion d'honneur. Il a en effet reçu la cravate de commandeur. Nous le félicitons vivement de cette promotion prestigieuse et méritée.

La renaissance des chemins montais

Les chemins qui menaient les pèlerins au Moyen Age vers le Mont sont bien connus grâce aux travaux de Claude Bouhier publiés dans le volume III du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel (Paris, Lethielleux, 1971, p. 251-270).

Une association dénommée les Chemins du Mont-Saint-Michel vient d'être créée sous l'égide du Conseil régional de Basse-Normandie pour faire revivre ces anciennes routes. Elle est présidée par Madame Paule Labey qui connaît bien le Mont car son mari a été l'un des premiers conférenciers de l'abbaye. François Saint-James, dont chacun sait qu'il fait partie de l'équipe actuelle des conférenciers et qu'il est également membre de notre Conseil, a été désigné comme secrétaire. Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt les travaux de la nouvelle association.

Un nouveau timbre-poste sur le Mont

Ce joli timbre à trois francs, de format carré 36 mm x 36 mm, a été dessiné par Louis Briat. Il est en vente dans les bureaux de poste depuis le lundi 8 juin ; une vente anticipée a eu lieu au Mont-Saint-Michel les 6 et 7 juin. Deux autres timbres ont déjà été émis sur le Mont : une vue générale en 1929 et, en 1966 pour les fêtes du millénaire monastique, l'Archange terrassant le dragon.

Science antique, science médiévale

Le Centre de recherche sur l'Antiquité (CERLA) de l'Université de Caen et le GDR 734 du Centre national de la recherche scientifique "Textes scientifiques et techniques latins" organisent à Avranches et à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, du 4 au 7 septembre 1998, un colloque international sur le thème Science antique, science médiévale. La thématique du colloque sera développée à partir du manuscrit 235 de la bibliothèque d'Avranches.

Revue du patrimoine mondial

Le numéro 8 de la Revue du patrimoine mondial, qui doit paraître en juillet, comportera un article superbement illustré sur le Mont-Saint-Michel.

Cette revue est coéditée par l'UNESCO et les Éditions Faton. Les Amis du Mont qui voudraient acquérir ce numéro le trouveront chez leur marchand de journaux au prix de 48 francs. Ils pourront aussi se le procurer au prix de 40 francs franco de port aux Éditions Faton, 1, rue des Artisans, B.P. 90, 21803 Quétigny Cedex. Tél. 03.80.48.98.48. Fax. 03.80.48.98.46.

"Musiques sous les ailes de l'Archange" : la Saint-Michel au Mont-Saint-Michel, 2^e année

Vendredi 25 septembre, 20h30, "The Clerck's Group", direction : Edward Wickham

Messes et motets du XV^e siècle

Samedi 26 septembre, 20h30, "L'Ensemble", orchestre régional de Basse-Normandie, direction : Dominique Debart

Gabriel Fauré, André Messager : "Messe des pêcheurs de Villerville", André Caplet : "Le miroir de Jésus".

Dimanche 27 septembre, 17h30, "La Grande écurie et la chambre du Roy", direction : Jean-Claude Malgloire

Joseph Haydn : "La création".

Tarifs : 100 francs ; 75 francs (étudiants, demandeurs d'emploi, groupes...)

Réservations : Maison de la Baie (Tél. 02.33.60.11.01 et 02.33.70.86.46)

Harmonia Mundi à Cherbourg (Tél. 02.33.94.14.15)

Découverte d'une fresque de l'Archange

Jean-François PATRIS

Une fresque représentant saint Michel, de la fin du xve ou du début du XVI^e siècle, a été récemment mise au jour sur les murs de l'abbatiale Notre-Dame de l'Absie, dans le nord des Deux-Sèvres. La découverte de cette fresque d'une grande finesse était inattendue. En effet, l'ancienne abbatiale de l'Absie possédait déjà quelques fresques qui, jusqu'alors, n'avaient pas attiré l'attention outre mesure. Mais au cours de l'année 1993, les Monuments historiques décidèrent de faire des sondages dans le reste de l'église. C'est ainsi que l'on découvrit, sous la couche de badigeon qui les masquait, un véritable trésor de peintures murales, dont un saint Michel exceptionnellement bien conservé.

La découverte de cette fresque est importante car peu de peintures murales sont consacrées à l'Archange dans la région ; les principales sont situées dans la Vienne à Saint-Pierre les Églises et à Saint-Savin-sur-Gartempe, ainsi qu'à Cressac, en Charente, dans la chapelle des Templiers. Elles sont de l'époque romane, alors que celle de l'Absie a été réalisée à la fin de l'époque gothique.

Située sur le mur sud de la troisième travée de la nef, la fresque de l'Absie est encadrée de bordures rouges qui délimitent le cadre de l'œuvre. Elle mesure 2,95m x 2,25m. L'Archange qui combat le démon est représenté sur un fond de brocart. Cette allégorie du combat entre le bien, personnifié par saint Michel, et le mal, personnifié par le diable, est somme toute très classique.

Cette œuvre n'en est pas moins originale au regard de ce qui s'est fait dans cette région. L'une de ses caractéristiques essentielles réside dans l'impression de mouvement et de puissance qui se dégage de l'ensemble de la fresque. Les couleurs ocres et blanches de l'armure, ainsi que le rouge de la cape, mettent en relief la majesté du personnage de saint Michel. Cette armure semble légère car elle est maintenue par une fine ceinture ; mais elle n'en donne pas moins une impression de puissance. De plus, le visage de l'Archange est mis en valeur par les ailes formant une demi-mandorle ; cela contribue à glorifier le personnage qui, revêtu de son armure, terrasse le démon au moyen d'une lance terminée par une croix.

Généralement figuré par un dragon ou par un serpent, le démon est ici représenté par un être à forme humaine avec les attributs démoniaques habituels : cornes, pattes terminées par des griffes, nez crochu. Ce démon à tête humaine pourrait représenter l'homme pécheur, donc ennemi du bien. La couleur rouge-sang du personnage suggère qu'il sort des abîmes de l'enfer.

La situation de la fresque, à environ 1,80m au-dessus du sol, est également d'une importance capitale pour l'évocation du combat. Cela donne un effet de contre plongée qui met en relief la force dramatique de la scène. L'impression de puissance qui émane de l'Archange était bien entendu destinée à servir le discours de l'Église : Dieu sort toujours vainqueur du combat qui l'oppose, par l'intermédiaire de l'Archange, à Satan.

La présence de cette fresque est originale car le culte michaelique n'est pas attesté de façon significative dans la région où les représentations de saint Georges sont plus fréquentes que celles de saint Michel. Une légende rapporte qu'un guerrier, pour expier sa faute, aurait combattu un dragon qui hantait les faubourgs de Niort. On retrouve là encore l'allégorie du combat entre le bien et le mal, mais sans l'Archange qui est absent du panthéon régional des guerriers serviteurs du bien.

La datation de la fresque est assez aisée car l'église abbatiale a été presque totalement reconstruite après la guerre de Cent Ans par l'abbé Bernard d'Appelvoisin (1430-1468) et son neveu François (1472-1482). Les traits italianisants de la fresque, notamment le fond de brocart, la chevelure, le nez fin sont typiques de l'art italien. On peut supposer que des fresquistes italiens, qui excellaient dans l'art de la peinture murale, sont venus à l'Absie à la fin du xve ou, plus vraisemblablement, au début du XVI^e siècle pour décorer l'église abbatiale.

Poème d'un Ami du Mont

*Sur la mer si proche
que la barque te porte ...
te porte vers le vent ...
... le vent du large ...*

*Sur ta joue ...
que la brume ...
la brume de beau temps
... se lève douce et tiède ...
... si tiède de printemps ...
de printemps commençant ...*

*Face à tes yeux dorés ...
que les petits moutons ...
... des près
... des prés salés ...
cheminent
au milieu des grands prés
... des prés verts ...
... unifiés ...*

*Que ta mine rosisse ...
... rosisse au sel ...
... au sel vivifiant ...
tandis que s'illumine
... dans des rêves charmants ...
... la vision où domine
l'immensité du temps ...
en notes de couleurs
... couleurs d'aigue-marine*

*Et dans un silence sans fin
... de Normandie à quai ...
vois Saint-Michel sur grève ...
... en vision de la baie ...
... la grande baie du Mont
... si belle ... si belle
si gaie ... gaie
... de paix ... de paix
... de Paix ...*

Michel PRÉAUX,
février 1996

MEMBRES BIENFAITEURS

En application de la décision prise par le Conseil d'administration du 25 septembre 1987, nous publions la liste des membres "bienfaiteurs", c'est-à-dire de celles et de ceux qui ont réglé une cotisation égale ou supérieure à 300 F depuis l'envoi du bulletin n° 102. Nous les remercions vivement de leur généreuse contribution à la vie de notre Association.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL, Communauté monastique	Mme Simone CORNIETI (75017 Paris)
Mme Monique ALAMARGOT-MARTIN (83000 Toulon)	M. Henry DECAËNS (76130 Mont-Saint-Aignan)
M. Jean ALLOUIS (29170 Saint-Evarzec)	Entreprise DEGAINE (75012 Paris)
Amis (Les) du Grand Degré (50116 Le Mont-Saint-Michel)	M. et Mme Michel DUHAZÉ (14000 Caen)
M. Guy ANFRAY (50303 Avranches Cedex)	M. et Mme Patrice DUHAZÉ (75018 Paris)
M. Émile ARNOLD (76130 Mont-Saint-Aignan)	M. Pierre EHRHART (91320 Wissous)
M. l'abbé Pierre BACHELET (27130 Verneuil-sur-Avre)	M. Max FEUILLET (72000 Le Mans)
Mme Yvonne-Marie BATISSE (35000 Rennes)	M. et Mme Jean-Paul FROUIN (75016 Paris)
Mme Camille BÉCHET (50300 Avranches)	M. Henri-Georges GAIGNARD (35400 Saint-Malo)
Mme Danielle BLONDELLE (95130 Franconville)	M. Denis GALLET (75016 Paris)
M. René BESSON (75017 Paris)	M. Pierre GARREAU (76210 Beuzeville-la-Grenier)
M. Daniel BOUCLON (38000 Grenoble)	Mme Fernande GAUDIN-FRÉMOND (33000 Bordeaux)
Mme Jacqueline BOURDONCLE (78000 Versailles)	Mme Christine GAULOIS-LEROY (50116 Le Mont-Saint-Michel)
M. Roger BOUVET (89144 Ligny-le-Châtel)	M. et Mme Philippe GENTIL (75116 Paris)
M. et Mme René CHEVALLIER (76130 Mont-Saint-Aignan)	Mme Jane GERBAUX (77400 Lagny)
M. et Mme Louis CHIPAUX (75008 Paris)	M. et Mme Michel GILBERT-DONY (50170 Boucey)
M. Guy CORBONNOIS (91700 Sainte-Geneviève-des-Bois)	M. et Mme Maurice HAMEL (44130 Blain)

Mme Elisabeth HERRAULT (75007 Paris)	M. et Mme Hubert OZANNE (76000 Rouen)
Me Jean-Michel HOCQUARD (75016 Paris)	M. et Mme Jean-Paul OZANNE (78300 Poissy)
M. Michel HOLAS (72000 Le Mans)	M. Michel OZANNE (14000 Caen)
M. et Mme Michel HOURLIER (51100 Reims)	M. et Mme Noël OZANNE (38000 Grenoble)
M. et Mme Jean-Paul ILLES (50530 Sartilly)	M. Yves OZANNE (14290 La Vespière)
M. Gilbert LAUNAY (14000 Caen)	M. et Mme Bernard PIBOUIN (92100 Boulogne)
Mlle Yvette LAURENT (71000 Mâcon)	M. Jacques PILLIOT (91380 Chilly-Mazarin)
M. Yves LE BONNIEC (22000 Saint-Brieuc)	Dr Dominique PINTART (33330 Saint-Emilion)
M. Albert LECADÉ (50000 Saint-Lô)	Mme Thérèse PITEL (75014 Paris)
Mlle Raymonde LE CALVE (50100 Cherbourg)	Mme Marcelle POULET (66110 Amélie-les-Bains)
† M. Joseph LE CLERC (50200 Coutances)	M. Michel PRÉAUX (57500 Saint-Avold)
M. et Mme Hubert LEPOUTRE (75006 Paris)	M. Michel REULOS (75005 Paris)
M. Yves de LESQUEN (75017 Paris)	M. Serge RICQUE (14340 La Boissière)
M. Émile LETONDEUR (50300 Le Val Saint-Père)	M. et Mme Jacques ROBIN (78110 Le Vésinet)
M. Philippe LUIZARD (50116 Le Mont-Saint-Michel)	M. Marcel RONCERAY (78600 Le Mesnil-le-Roi)
M. Alain MABIRE (75020 Paris)	M. René ROQUES (30700 Uzès)
Mme Renée MARY (75014 Paris)	M. François SCHMITZ (78860 Saint-Nom-la-Bretèche)
M. et Mme Dominique MATHIEU (76000 Rouen)	Mme Christine SERVIN (75001 Paris)
M. et Mme Didier MAUDELONDE (78400 Chatou)	M. et Mme Gilles VAISSIÉ (92100 Boulogne)
M. et Mme Jean MINGASSON (75006 Paris)	Mme Michelle VECTEN-LEMARIÉ (02210 Billy-sur-Ourcq)
M. et Mme Michel MITTEAUX-MARTIN (35400 Saint-Malo)	M. Jean WOHLFARTH (67000 Strasbourg)
M. Pierre MOREAU-FROIDURE (72600 Mamers)	Mme Hélène YREUX (50116 Le Mont-Saint-Michel)
Mme Paulette NATIVEL (93100 Montreuil)	

VENTE DE DOCUMENTS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'Association dispose de quelques gravures, jadis réalisées par notre fondateur, Henri Voisin, et d'exemplaires de bulletins anciens. Ces documents sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Ils peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

- Bulletins antérieurs à 1939 (le numéro) : 30 F
- Bulletins postérieurs à 1946 (le numéro) : 20 F
- Grandes gravures : 200 F

Seules les gravures suivantes sont encore disponibles (entre parenthèses, l'année de leur édition) :

- La Salle des gardes autrefois (1928)
- La Porte du Roy (1930)
- L'entrée de l'église paroissiale et le rosier blanc (1933)
- La tour Boucle (1934)
- La porte de l'Avancée à l'heure de la marée (1935)

RÉUNION 1998 AU MONT-SAINT-MICHEL SAMEDI 26 SEPTEMBRE

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents. Rappelons que le Conseil d'Administration du 8 avril 1987 a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

La carte d'adhérent étant désormais annuelle, il est assez aisé de vérifier si l'on est à jour de sa cotisation : les membres qui n'ont pas reçu la carte de l'année 1998 sont instamment priés de se mettre en règle. Nous les en remercions à l'avance.

Nous procédons dès maintenant à l'appel des cotisations de l'année 1999. Le montant de celles-ci a été fixé ainsi par l'Assemblée générale du 3 avril 1996 :

- Membre adhérent : individuel : 150 F par an
individuel (jeune de moins de 25 ans) : 75 F pas an
couple : 200 F par an
- Membre bienfaiteur : 300 F par an minimum.

SOMMAIRE

- Comité d'honneur	1
- Conseil d'administration et anciens présidents	2
- Réunion du 27 septembre 1997 : allocution de Jacques LUCAS	3
- Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, par Patrice ROUX	6
- Conseil d'Administration du 1 ^{er} avril 1998	12
- Assemblée générale du 1 ^{er} avril 1998 : rapport moral	13
- Compte rendu de l'assemblée générale du 1er avril 1998	17
- Bilan financier de l'année 1997	22
- Le langage ordinaire dans la Baie du Mont-Saint-Michel, par Catherine BOUGY	25
- Bibliographie de l'année 1998, par Henry DECAËNS	46
- Bulletin nécrologique, par Henry DECAËNS	53
- Informations en bref	56
- Découverte d'une fresque de l'Archange, par Jean-François PATRIS	58
- Poème d'un Ami du Mont	60
- Liste des membres bienfaiteurs	61
- Vente de documents et cotisations	63

Le Directeur de la publication : Jacques LUCAS

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918
Siège social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - B.P. 9

Photo de couverture : Henry Decaëns